

Les Compagnies de discipline

Le général André, ministre de la guerre, réalisant quelques-unes des réformes que le Comité central et les sections de la Ligue des Droits de l'Homme ont réclamé avec tant d'insistance, au sujet des compagnies de discipline, vient de faire signer par le Président de la République une série de décrets qui apportent de notables améliorations dans l'organisation de ces compagnies. Voici le texte du rapport adressé par le général André au Président de la République et dans lequel il expose ses principales réformes :

Paris, le 2 novembre 1902.

Monsieur le Président,

Depuis quelque temps, l'opinion publique et le Parlement se préoccupent des compagnies de discipline et l'on réclame, avec instance, que le courant d'humanité qui traverse notre législation pénale s'étende aux militaires de ces compagnies, qui, n'ayant commis que des fautes contre les règlements, méritent au moins autant d'intérêt que les hommes qui se sont rendus coupables d'actes délictueux ou criminels.

Malgré les exagérations des plaintes émanant des intéressés ou inspirées par eux, il est certain qu'il se produit, dans le fonctionnement de ces unités, des abus, qui ne sont pas imputables aux cadres, dont on ne saurait méconnaître le dévouement

dans la situation difficile où ils se trouvent, mais qui tiennent à des vices d'organisation, auxquels il importe de remédier, et la Chambre des députés a manifesté sa volonté à cet égard en votant, dans la séance du 28 février dernier, une motion « comptant sur le ministre de la guerre pour effectuer la réforme complète du régime des compagnies de discipline et des établissements pénitentiaires ».

J'ai fait, en conséquence, étudier la question par une commission spéciale, qui a examiné toutes les observations faites et les propositions présentées, tant au sujet des compagnies de discipline que des bataillons d'infanterie légère d'Afrique et des établissements pénitentiaires, et qui, grâce à ce point de vue général, a pu déterminer nettement le régime à attribuer, selon sa destination, à chaque espèce de corps d'épreuve et d'établissement, ainsi que les différences de traitement à instituer entre les diverses catégories de disciplinaires et détenus, selon la nature de leurs fautes, leurs antécédents et leur moralité.

Dans l'échelle ainsi établie, la commission a été amenée à poser le principe que, si l'envoi aux compagnies de discipline constitue une punition et nécessite dans ces unités un régime plus sévère que dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, où les hommes ne sont qu'en observation, ces compagnies n'en restent pas moins des troupes armées, dont les hommes sont destinés à rentrer dans les régiments, et qu'il faut les traiter en conséquence, en évitant de les assimiler à des établissements pénitentiaires.

D'où nécessité de donner la prépondérance aux exercices militaires sur les travaux manuels, afin de réveiller et d'entretenir l'esprit militaire — de restreindre les moyens répressifs aux punitions réglementaires — de poursuivre sans relâche l'amendement des hommes, en facilitant leur réintégration dans les régiments ; et, pour que cette tâche complexe et délicate puisse être accomplie avec tout le tact désirable, de faire intervenir plus directement les officiers dans le fonctionnement des compagnies.

La commission a proposé, dans ce but, d'apporter, au décret du 5 juillet 1890, des modifications assez nombreuses pour nécessiter la refonte complète de ce décret, qui, d'ailleurs, a déjà été plusieurs fois modifié.

Dans l'ordre d'idées exposé ci-dessus, les principales réformes que comportera le nouveau décret seront les suivantes :

1^o Les exercices militaires et les travaux militaires ou

d'util
ne so
2^o
règle
créés
recev
pense
pour
de let
3^o
dispa
rappo
troup
cellul
rectio
De
ramer
le con
serva
attrib
ainsi
toute
Dan
mettre
soi-mé
seront
qui re
des eff
précéd
mesur
dant la
fin l'ét
4^o P
les dét
mandé
par le
avec o
constat
On étu
unités
conform
surveil
5^o A

d'utilité publique seront combinés de manière que les disciplinaires ne soient jamais inoccupés ;

2° Le produit du travail sera versé au Trésor, selon les règles générales d'emploi de la main-d'œuvre militaire créées par la dernière loi de finances, les travailleurs ne pouvant recevoir que les indemnités strictement nécessaires pour compenser leurs fatigues par une amélioration de l'ordinaire et pour couvrir la masse d'habillement du corps des frais d'usure de leurs effets ;

3° Les diverses punitions ont été remaniées de façon à faire disparaître les différences de régime qu'elles comportaient par rapport aux punitions du même nom en usage dans les corps de troupes, et qui faisaient de la prison une véritable punition de cellule, de la cellule simple une punition de cellule de correction.

De plus, les gradés inférieurs seront, en matière de punition, ramenés aux mêmes droits que dans les autres corps de troupes, le commandant de la compagnie et les officiers généraux conservant les pouvoirs spéciaux qui leur étaient précédemment attribués ; sans affaiblir les moyens de répression, on évitera ainsi les abus, en forçant à recourir au chef de corps pour toute punition exceptionnelle.

Dans les cas de fureur ou de violence grave, obligeant à mettre temporairement un disciplinaire hors d'état de nuire à soi-même ou aux autres, les commandants de détachements seront autorisés à faire appliquer « des appareils de sûreté », qui remplaceront les fers actuels et qui seront constitués par des effets en toile, dont le modèle va être expérimenté. Comme précédemment, il sera immédiatement rendu compte de cette mesure au commandant de la compagnie et au général commandant la subdivision, et elle devra cesser de droit dès que prendra fin l'état qui l'avait motivé ;

4° Pour éviter aux sous-officiers des responsabilités exagérées, les détachements seront réduits et, en principe, toujours commandés par des officiers : ils devront être visités périodiquement par le commandant de la compagnie et les officiers généraux, avec obligation de rendre compte de l'état physique et moral constaté, des réclamations produites et des suites données. — On étudie, d'ailleurs, un remaniement général des garnisons des unités de discipline, de manière à les rapprocher du littoral, conformément au vœu du Parlement, et à faciliter ainsi leur surveillance par le commandement ;

5° Afin de ne pas laisser les cadres en contact trop prolongé

avec les disciplinaires, on a diminué le temps de séjour aux compagnies, précédemment exigé des sous-officiers, pour qu'ils puissent profiter des avantages d'avancement qui leur sont faits, et des facilités de changement de corps ont été données à tout officier, sous-officier et caporal, qui, après deux années d'expérience, désirerait quitter le service des compagnies de discipline ;

6° Pour entourer de toutes les garanties possibles l'envoi des mauvais sujets aux sections de pionniers, on a remanié la composition des conseils de discipline des compagnies, qui ne comporteront plus de sous-officiers, mais seulement des officiers comme dans les autres corps.

7° En vue de faciliter l'amendement des bons sujets, il sera créé, dans chaque compagnie, une « section de transition », analogue aux « sections de travailleurs » essayées avec succès dans les compagnies de discipline coloniale, et où les hommes se conduisant bien pourront être mis à part et éprouvés avant leur réintégration dans les régiments.

Le décret consacre, en outre, la décision ministérielle du 26 juin 1901, qui a prescrit que les disciplinaires réintégrés dans un corps de troupes recevront, à leur libération, un nouveau livret ne faisant plus mention de leur passage aux compagnies de discipline.

Enfin ces diverses réformes seront complétées par un remaniement des règles en vigueur au sujet de la procédure d'envoi des militaires aux compagnies de discipline et de la réintégration des disciplinaires amendés dans les corps de troupe, qui fait l'objet d'un autre décret modifiant les règlements du 20 octobre 1892 sur le service intérieur des troupes.

Ces deux décrets seront applicables, dans les conditions à déterminer par une instruction ministérielle, au corps disciplinaire des troupes coloniales, qui, par suite de la suppression des compagnies de disciplinaires des colonies, décidée par décret du 26 septembre dernier, ne comportera plus que des compagnies et sections de discipline coloniales, organisées sur le même type que les compagnies métropolitaines.

Ils seront également applicables aux sections de discipline organisées dans les corps spéciaux (bataillons d'Afrique, régiments de tirailleurs et régiments étrangers) dont les hommes ne sont pas envoyés aux compagnies de discipline, ce qui permettra de ramener le régime normal des compagnies actives de ces corps au régime général des autres corps de troupes.

Si vous voulez bien, Monsieur le Président, approuver les

propositions ci-dessus, j'ai l'honneur de vous prier de revêtir de votre signature le décret ci-joint.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le ministre de la guerre,
Général L. ANDRÉ.

Suit le texte du décret qu'il nous semble inutile de reproduire. De même, nous ne croyons pas utile de publier un autre décret dont parle le général André dans le rapport qu'on vient de lire et qui remanie les règles en vigueur au sujet de la procédure d'envoi des militaires aux compagnies de discipline, et de la réintégration des disciplinaires amendés dans les corps de troupes. Mais voici le texte de la circulaire que le ministre de la guerre a adressée aux gradés des corps de discipline et des établissements pénitentiaires, relativement aux mesures à prendre à l'égard des disciplinaires.

Circulaire portant envoi d'une instruction morale pour les gradés des corps de discipline et des établissements pénitentiaires.

Le ministre de la guerre,

A MM. les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, les généraux commandant les corps d'armée et la division d'occupation de Tunisie.

Paris, le 2 novembre 1902.

Mon cher général,

Les observations auxquelles a donné lieu le fonctionnement des établissements pénitentiaires et des divers corps disciplinaires de l'armée m'ont amené à reconnaître la nécessité d'apporter, à l'organisation et au régime intérieur de ces corps et établissements, certaines modifications qui ont fait l'objet des décrets du 26 septembre et du 2 novembre 1902, lesquels vont être complétés par des instructions qui vous seront prochainement notifiées.

Mais des modifications aux règlements ne seraient pas suffisantes pour remédier aux inconvénients signalés, et, pour atteindre le mal dans sa racine, il est indispensable que l'attention des cadres soit appelée sur une partie de leur tâche

qu'ils semblent avoir négligée jusqu'ici, pour consacrer exclusivement au maintien de l'ordre et de la discipline les qualités d'énergie et de dévouement que tout le monde leur reconnaît et auxquelles je rends pleine justice.

Je veux parler du côté moral de leur mission, de l'esprit dans lequel ils doivent appliquer les règlements mis à leur disposition.

Qu'il s'agisse de militaires accomplissant une peine, de condamnés placés dans les bataillons d'Afrique pour y subir un certain temps d'observation avant leur rentrée dans les corps de troupe, ou de soldats envoyés par punition dans les compagnies de discipline, le même devoir s'impose aux cadres :

Poursuivre plutôt l'amendement que la répression ;

Faire servir, quand le coupable a des fautes à expier, cette expiation même à son relèvement ;

Ne pas se considérer, dans la lutte inévitable qui se produit entre le détenu et son gardien, comme chargés uniquement de paralyser par la force les mauvais instincts, mais aussi de développer les bons par la persuasion et par un parti pris de bienveillance que les révoltes les plus tenaces n'arrivent pas à rebuter.

Afin de guider dans cette tâche les gradés des corps d'épreuve et des établissements pénitentiaires, j'ai fait préparer l'instruction morale ci-jointe, qui s'adresse aux cadres, officiers et troupe, tant des prisons, pénitenciers et ateliers de travaux publics, que des bataillons d'infanterie légère d'Afrique, des sections d'exclus et des compagnies de discipline métropolitaines et coloniales.

C'est selon les idées générales exposées dans cette instruction que l'on devra, dans chaque catégorie de corps ou établissement, appliquer le règlement spécial qui la concerne et combiner les moyens d'action, de répression et de récompense prévus par ce règlement.

J'ai l'honneur de vous prier, mon cher général, de donner des ordres pour que cette instruction soit communiquée à tous les gradés sans exception, que les chefs de corps ou d'établissement, qui, j'en suis sûr, comprendront son but et sa portée, en développent les principes dans des conférences à leurs subordonnés, et que les officiers généraux, chargés de la surveillance des corps et établissements dont il s'agit, tiennent la main à son exécution.

Le ministre de la guerre,
Général L. ANDRÉ.

Instruction morale pour les gradés des corps de discipline et des établissements pénitentiaires.

Le premier devoir des gradés des corps de discipline et des établissements pénitentiaires est de s'attacher à bien connaître les hommes qui leur sont envoyés, afin de traiter chacun suivant son âge, son intelligence, ses tendances et son caractère.

Il y a lieu, dans la plupart des cas, de considérer les disciplinaires et les détenus, non comme des incorrigibles, mais comme les victimes d'un cerveau déséquilibré.

On ne doit pas oublier que les sentiments d'honneur et de famille ne sont jamais complètement éteints dans une âme et qu'une bonne parole, dite à propos, contribue, plus que des punitions accumulées, à ramener au bien des hommes qui, pour beaucoup, ont été constamment aux prises avec l'adversité.

Les réprimandes doivent être faites avec discernement, sans brusquerie ni propos grossiers.

Les châtimens corporels doivent être rigoureusement pros- crits, au nom de l'humanité. Ils constituent un traitement dégradant, dont la tache rejaillit sur l'autorité qui l'a prescrit.

Tout coupable, quelle que soit la peine à laquelle la loi militaire ou civile l'a condamné, doit pouvoir, à toute heure, réaliser sa réhabilitation.

Celle-ci ne doit pas cesser un seul instant de lui être offerte, même au moment où sa conscience semble s'effondrer à tout jamais.

Dans les corps de discipline et dans les établissements pénitentiaires, le sentiment qui doit dominer tous les autres, c'est l'espérance, dont la notion doit être soigneusement maintenue, même dans les circonstances les plus critiques. Quand un homme donne des marques de l'énervement produit très fréquemment par la privation de la liberté, il faut que le gradé ou le surveillant, au nom de cette espérance qu'il est essentiel de ne pas détruire, sache, à propos, ne rien voir, ou ne rien entendre, et opposer à la parole grossière, au geste insultant, son inaltérable sang-froid.

Le relèvement des disciplinaires, d'hommes qui ont encore la qualité de soldat, doit se poursuivre par le mouvement (marches et exercices militaires.) Celui des détenus doit s'opérer par le travail manuel, ce puissant facteur de la réhabilitation.

Pour les uns et pour les autres, l'action moralisatrice sera complétée par des théories qui seront le développement des grandes maximes de l'honneur et de la vertu et dans lesquelles on mettra, en relief, par des exemples toujours faciles à trouver, les relèvements faisant suite aux extrêmes défaillances.

En résumé, les corps de discipline et les établissements pénitentiaires doivent être, pardessus tout, des écoles de redressement, dans lesquelles les gradés, profondément pénétrés de leur grand rôle de moralisateurs, ne perdront jamais de vue que leur tâche la plus élevée et la plus digne consiste à montrer aux consciences égarées la voie du repentir, à aider les coupables à obtenir de la société leur pardon définitif.

Le ministre de la guerre,
Général L. ANDRÉ.

La Ligue des Droits de l'Homme et des détenus de la Nouvelle-Calédonie.

M. Trarieux, sénateur, président de la Ligue des Droits de l'Homme, a reçu de M. le ministre des colonies la lettre suivante :

Paris, le 29 octobre 1902.

Monsieur le sénateur,

M. le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie m'a fait parvenir trois lettres de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen destinées aux transportés Carlin, Lequet et Hadj ben Brahim, internés dans la Colonie, en réponse à des demandes adressées par ces individus au Comité dont il s'agit.

M. Feillet ajoute que les pièces en question n'ont pas été communiquées aux intéressés parce qu'elles répondaient à des lettres mises à la poste illicitement et contrairement aux dispositions formelles du décret disciplinaire du 4 septembre 1891.

En effet, l'article 28 du règlement précité dispose expressément que les condamnés aux travaux forcés ne peuvent adresser de lettres fermées qu'au directeur de l'administration péniten-

taire, au gouverneur de la Colonie, au ministre des Colonies et au ministre de la Justice et seulement par l'intermédiaire de l'administration locale.

Vous reconnaitrez comme moi, la légalité de la mesure prise dans la circonstance par l'administration pénitentiaire pour le maintien de l'ordre et de la discipline sur les établissements pénitentiaires.

Toutefois, en vue de sauvegarder les intérêts des condamnés internés dans nos Colonies de transportation, je suis tout disposé à prescrire les mesures nécessaires pour que les lettres adressées par ces individus à la Ligue des Droits de l'Homme soient remises au directeur de l'administration pénitentiaire, qui les ferait parvenir au département pour vous être transmises, et les réponses faites par le Comité en question seraient envoyées dans la Colonie par les soins de l'administration centrale. Ce mode de procéder offrirait en outre l'avantage de me permettre de vous fournir plus rapidement toutes les indications nécessaires sur la situation pénale et la conduite des intéressés.

Si vous voulez bien partager ma manière de voir à ce point de vue, je vous serai très obligé de me le faire connaître, afin que je puisse donner des instructions dans ce sens aux gouverneurs de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie.

Agréez, Monsieur le sénateur, les assurances de ma haute considération.

Le ministre des Colonies,
GASTON DOUMERGUE.

M. Trarieux a répondu en ces termes :

Paris, 2 novembre 1902.

Monsieur le ministre des Colonies,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 29 octobre relative aux réclamations de quelques transportés Carlin, Lequet et Hadj ben Brahim, et par laquelle vous voulez bien me faire savoir que vous donnez des instructions afin que les lettres qui nous sont adressées ne soient plus confisquées. Elles doivent désormais être envoyées dans les Colonies par les soins de l'administration, ce qui permettrait de nous fournir plus rapidement toutes les indications nécessaires sur la situation pénale et la conduite des intéressés.

Vous ne manquerez pas, nous dites-vous, si nous partageons votre manière de voir, de transmettre vos instructions dans ce sens aux gouverneurs de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie.

Je vous dois, Monsieur le ministre, la plus grande reconnaissance pour la preuve de confiance que vous nous donnez, en cette circonstance. Vous agrandissez notre rôle en nous associant par nos renseignements à celui de l'administration. Comptez sur notre désir de vous témoigner dans cette collaboration notre reconnaissance.

Veuillez recevoir nos remerciements, et croyez à mes sentiments les plus dévoués.

Le président de la Ligue,
L. TRARIEUX.

LE COMITÉ CENTRAL

Séance du 27 octobre 1902

La séance est ouverte à 9 heures 1/2 sous la présidence de M. Trarieux.

Sont présents : MM. L. Trarieux, A. Kopenhague, D^r Héricourt, D^r Gley, E. Vaughan, D^r Reclus, Henri Fontaine, Lucien Fontaine, E. Prévost, D^r Hervé, Francis de Pressensé, D^r Lapique, D^r Langlois, D^r Brissaud, Mathias Morhardt, secrétaire général.

Excusés : MM. Delpech, Brochot, Louis Havet, A. Ratier, F. Buisson, A. Molinier, Yves Guyot, Psichari.

Secrétaire de séance : M. Paul Aubriot.

M. Aubriot donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Le procès-verbal est approuvé.

SITUATION GÉNÉRALE. — Le nombre des adhésions nouvelles, du 30 juin au 25 octobre, a été de 2.732. Le nombre des décès, démissions, radiations, etc, a été de 562. Le total général au 25 octobre est de 30.438.

SITUATION FINANCIÈRE. — M. le président rend compte de la situation financière. Les comptes sont approuvés.

LE BULLETIN. — Le nombre des abonnés au *Bulletin officiel* est de 4.160.

LA SOUSCRIPTION POUR LA PROPAGANDE. — L'encaisse de la souscription pour la propagande est au 25 octobre de 422 f. 90.

L'ŒUVRE DES BIBLIOTHÈQUES. — La Ligue a reçu en don pour l'œuvre des bibliothèques : de M. E. Tarbouriech, 1 exemplaire, *La Cité future* ; de M. E. Paré, 1 exemplaire, *La Pucelle de Voltaire* ; de la Société nouvelle d'édition, 1 exemplaire, *Opinions sociales*, d'A. France ; de M. Diederichs, 46 brochures diverses ; de M. Spali Kowski, 102 brochures diverses ; de M^{me} André, 20 exemplaires, *La fin des religions*, par Aug. Dide ; de M. E. Paré, 1 exemplaire, *La morale universelle*, de d'Holbach et 1 exemplaire, *Mes confessions*, de J.-J. Rousseau ; de M. le D^r Verrier, 1 exemplaire, *La question juive*, (Le sionisme) ; de M. L. Trarieux, 38 volumes divers ; de M. Rigolet, 50 exemplaires, *L'Affaire Dreyfus à la Chambre*, discours par J. L. Breton ; de M^{me} Gompel, 32 volumes divers.

LE COURRIER. — Il a été expédié, du 30 juin au 25 octobre 1902, 8.602 lettres, 9.202 imprimés, 231 colis postaux.

COMITÉ DU MONUMENT EMILE ZOLA. — Le Comité central décide que le Comité pour l'érection d'un monument à Emile Zola sera composé des membres du Comité central auxquels seront adjoints, sur la proposition des amis d'Emile Zola, MM. Antoine, Adrien Bernheim, Henri Brisson, Alfred Bruneau, Paul Brulat, Gustave Charpentier, Georges Charpentier, Georges Clairin, Jules Claretie, Georges Clémenceau, Fernand Desmoulin, Théodore Duret, Henri Dutar, Eugène Fasquelle, Anatole France, J.-B.-A. Guillemet, Ludovic Halévy, Abel Hermant, Lucien Herr, Paul Hervieu, Jean Jaurès, Frantz Jourdain, Albert Laborde, Fernand Labori, D^r Jules Larat, L. Leblois, Georges Loiseau, Manau, Paul Margueritte, Victor Margueritte, Octave Mirbeau, Claude Monet, Gabriel Monod, Lieutenant-colonel Picquart, Camille Pissaro, D^r Pozzi, Marcel Prévost, Pierre Quillard, Saint-Georges-de-Bouhélier, Victorien Sardou, Charles Sedelmeyer, Solari, Gustave Toudouze.

L'AFFAIRE DREYFUS. — M. le président entretient le Comité central de l'état actuel de l'affaire Dreyfus.

INTERVENTION DE LA LIGUE. — Le Comité central décide qu'il sera répondu par une fin de non-recevoir à toute demande d'intervention qui n'aura pas pour objet strict la défense du droit et de la justice. La Ligue ne doit pas dépenser son activité et son crédit à défendre des intérêts particuliers.

RÉUNIONS DU COMITÉ CENTRAL. — Le Comité central décide qu'il se réunira désormais, le premier lundi de chaque mois.

La séance est levée à 11 heures.

COMMUNICATIONS DES SECTIONS

AIN

SECTION DE GEX.

Les membres de la section de Gex se sont réunis dimanche 12 octobre, à trois heures, à l'Hôtel de Ville de Gex.

La séance a été ouverte et présidée par M. Auguste Richard, adjoint au maire, qui a lu les lettres d'excuses de M. le docteur Balivet, président d'honneur, et de MM. Duraffourg et Muller, vice-présidents ; ensuite il a prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Merci du grand honneur que vous m'avez fait en me nommant votre président. C'est pour moi une charge un peu lourde, mais que j'accepte avec plaisir, car elle me procure l'avantage de m'occuper de choses marchant parfaitement en harmonie avec mes sentiments. Quoi de plus beau et de plus noble, en effet, que de rechercher les injustices commises vis-à-vis de ses semblables ?

« Les questions de Justice, de Vérité qui sont traitées dans le *Bulletin officiel de la Ligue*, ne nous rendent-ils pas fiers d'appartenir à la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, ce qui nous permet de revendiquer une part de ses bienfaits.

« La lutte que nous engageons au point de vue politique, n'est-elle pas aussi une belle cause, puisque nous voulons abolir les vieux préjugés, et conduire nos concitoyens dans le vrai sentier de la République du progrès.

« Je croirais manquer à mon devoir si je n'adressais pas, au nom de notre section et en mon nom personnel, nos plus sincères compliments et remerciements à M. Appleton, qui a bien voulu nous apporter sa bonne parole pour nous aider à former la section gessienne. Je lui adresse un salut fraternel, ainsi qu'aux fondateurs et organisateurs de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen. »

De chaleureux applaudissements ont accueilli ces paroles ; puis, sur la proposition de M. le Président, l'assemblée a voté une adresse de condoléances à la veuve du génial écrivain, Emile Zola, qui vient de mourir et dont le monde lettré déplore la perte.

Une autre adresse de félicitations est votée à M. Trarieux, pour l'activité et le zèle qu'il déploie dans l'accomplissement de ses fonctions de président général de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen.

L'assemblée a signalé au Comité central, le cas d'un entrepreneur de notre ville qui se trouve lésé dans ses intérêts, par le fait que la loi forestière lui interdit de se rendre adjudicataire de coupes de bois figurant dans le triage d'un de ses parents.

Les vœux suivants ont ensuite été adoptés à l'unanimité :

1° « Suppression des conseils de guerre en temps de paix ;

2° « Abrogation de la loi Falloux. »

Ce vœu a donné lieu à une longue et serrée argumentation de M. Fleuret. Finalement on a adopté les conclusions du Congrès de la Ligue de l'enseignement, tenu dernièrement à Lyon et qui dit :

« Que la loi Falloux soit abrogée et le faux principe de la liberté des congrégations en matière d'enseignement effacé de la législation française ;

« Que le Parlement refuse de conférer la reconnaissance légale et l'autorisation de tenir école à toute association ou corporation non laïque et qu'il ne l'accorde aux établissements laïques qu'avec l'obligation pour eux, tout en gardant leur liberté de méthode, d'être toujours ouverts à l'inspection des représentants de l'Etat ;

« Que tout professeur désirant ouvrir une école devra produire des diplômes et certificats exigés aux professeurs de l'Etat ;

« Que sur ces bases, le gouvernement élabora, dans le sens le plus démocratique, et soumette sans délai aux Chambres un plan de réorganisation de notre enseignement national à tous les degrés. »

3° « Ouverture, dans le plus bref délai, de la discussion de l'impôt sur le revenu et vote de cette réforme qui devra dégrever les cultivateurs, petits commerçants et industriels, et frapper les valeurs en banque ou en portefeuille. »

4° « Exiger des membres composant un jury une bonne instruction primaire. » Ce vœu a été très clairement exposé par M. Berthilliet, vice-président de la section, qui a rappelé certaines condamnations qui étaient à déplorer, grâce à l'incapacité notoire des jurés. Il n'y a pas bien longtemps, il lui fut donné d'entendre demander par un de ceux-ci : « Qu'est-ce que c'est que les circonstances atténuantes ? »

5° « La neutralité des tribunaux devant être comme les écoles, absolue, il y a lieu de n'y faire figurer aucun emblème de religion ou de secte. La section vote en conséquence un vœu en ce sens. »

La section de Gex a émis en outre l'idée que tous les vœux

adoptés par un grand nombre de sections soient groupés par le Comité central et déposés sur le bureau de la Chambre par un député, membre de la Ligne, sous forme de proposition de loi.

Avant de lever la séance, le président a proposé de faire une quête pour le monument Zola. Cette quête a produit la somme de 17 francs.

La section de Gex compte, actuellement, 59 adhérents.

BASSES-ALPES

SECTION D'ORAISON.

Une nouvelle section de la Ligne a été constitué à Oraison. Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. J. Reinach, président d'honneur ; Jean Pierre Milany, rentier, président ; Joseph Bouffier, conseiller municipal, vice-président ; Henri Aubert, secrétaire ; Casimir Girieud, entrepreneur, trésorier.

SECTION DE BARRÈME.

Dans sa réunion du Dimanche 12 octobre, la section de Barrême a voté l'envoi de la somme de 10 francs à la souscription au monument Zola, de la somme de 5 francs pour le monument Renan, de la somme de 5 francs pour les mineurs en grève.

Elle a ensuite adopté un ordre du jour de félicitations au ministre Combes et une adresse de condoléances à M^{me} Emile Zola.

Elle a également adopté un vœu demandant la suppression des Conseils de guerre, et l'épuration du personnel administratif.

ALPES-MARITIMES

SECTION D'ANTIBES.

Dans sa séance du 9 octobre la section d'Antibes a adopté les résolutions suivantes :

« Considérant que la justice militaire si dure aux petits et d'autant plus indulgente envers les chefs qu'ils sont plus galonnés, a montré une partialité révoltante dans diverses affaires récentes, que notamment dans l'affaire Bonnal elle a jugé que ce général était resté un homme d'honneur, bien qu'ayant dilapidé l'héritage d'un mineur ;

« Qu' dans l'affaire St-Rémy elle a bafoué le gouvernement

et la loi, en condamnant à un jour de prison ce colonel pour avoir refusé d'obtempérer à une réquisition du préfet, représentant du gouvernement, lequel ne faisait qu'appliquer la loi sur les associations, votée par les Chambres ;

« Que dans le cas du commandant Leroy-Ladurie, elle s'est bornée, en le condamnant à la destitution, à accepter judiciairement la démission que cet officier avait déjà donnée ;

« Qu'en outre, en face du pouvoir civil et bien au-dessus de lui elle a eu l'air de proclamer l'existence d'un pouvoir militaire indépendant et insolent ;

« Qu'enfin dans le procès en révision du soldat Voisin, on a assisté au triste spectacle d'un Ormescheville et d'un Carrière continuant à plaider contre toute évidence la culpabilité de ce malheureux soldat, alors que la Cour de cassation avait reconnu son innocence en lui permettant d'introduire une action en révision ;

« Par ces motifs, les membres de la section émettent le vœu que les Conseils de guerre, juridiction d'exception, soient supprimés en temps de paix dans les armées de terre et de mer. »

« La section d'Antibes de la Ligue des Droits de l'Homme profite de la réouverture de ses séances pour prier M. Rouvier, député de l'arrondissement et ministre des finances, de bien vouloir agréer l'expression de ses sympathies respectueuses pour la loyauté et la correction de son attitude dans le ministère dont il fait partie. »

SECTION DE PUGET-THÉNIERS.

Par les soins de la section de Puget-Thénières, des conférences ont été faites, par M. Gillio, membre de la section d'Antibes, le 14 août, sur *l'esprit républicain*, le 6 septembre, sur *la liberté individuelle*.

Le 23 août, à Entrevaux, M. Gillio a parlé de la « Conscience », et M. Lussignol, membre de la section de Puget-Thénières, sur « les Droits de l'Homme et l'utilité de la Ligue ».

Le jeudi 18 septembre, la section de Puget-Thénières a célébré, par un banquet, l'anniversaire de sa fondation qui coïncidait avec celui de notre première République.

Tous les membres de la Ligue, dans un commun élan de concorde et d'union, s'étaient fait un devoir d'assister au banquet qui a été animé, du commencement à la fin, de la plus franche gaieté et de la plus grande cordialité.

Au champagne, le sympathique président, M. Ch. Viborel, adjoint au maire et conseiller d'arrondissement, se levait pour

donner connaissance de différents télégrammes d'excuses et de félicitations et buvait à la prospérité de la Ligue,

Parmi les télégrammes se trouvait celui du Comité central ainsi conçu :

« Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme adresse à la section de Puget-Théniers ses sincères félicitations à l'occasion de l'anniversaire de sa fondation et lui exprime ses regrets de n'avoir pu se faire représenter au banquet de ce jour. « Le secrétaire général, MATHIAS MORHARDT ».

Prenant ensuite la parole M. Fabre, directeur de l'école d'agriculture et délégué de la section d'Antibes, donnait lecture d'une vibrante allocution de M. le commandant Riffaut, président de la section d'Antibes, et buvait également à la prospérité de la section de Puget. Ensuite M. Lussignol but à la fraternité des membres de la Ligue, et émit le vœu de la création d'une Université populaire à Puget-Théniers ; finalement le dévoué secrétaire de la section M. Lautard, lut un chaleureux mémoire en l'honneur de l'illustre citoyen Auguste Blanqui, né à Puget-Théniers.

ARDÈCHE

SECTION DE VERNOUX.

Le Dimanche 19 octobre, sous les auspices de la section de Vernoux, M. Pradier a fait une conférence sur « l'œuvre de Zola ». Il a retracé éloquemment la vie du grand écrivain et décrit son œuvre. Il a développé l'histoire de l'affaire Dreyfus, dans laquelle Zola, méprisant les injures et les dangers, est intervenu courageusement par sa lettre « J'accuse ».

ARDENNES

SECTION DU NORD DES ARDENNES.

Dans sa séance du 14 septembre 1902, la section du Nord des Ardennes, a élu comme secrétaire-trésorier, M. André Gougenheim, avocat à Charleville, en remplacement de M. Paul Auscher.

AUDE

SECTION DE CASTELNAUDARY.

La section de Castelnaudary, réunie le 3 septembre, chez son président, le citoyen Guiraud, a adressé au Comité central ses plus sincères condoléances pour la mort de l'illustre écrivain Zola.

CHARENTE

SECTION DE COGNAC.

Dans sa séance du 11 octobre la section de Cognac a adopté l'adresse suivante :

« En conformité d'idées avec le Congrès radical de Lyon, la section de Cognac adresse à M. Combes, président du Conseil des ministres, ses félicitations pour l'énergie avec laquelle le Ministère d'action républicaine applique la loi sur les Associations ; elle le prie d'aller énergiquement jusqu'au bout dans son œuvre de rénovation sociale.

« Considérant que M. Gobillot a été victime non-seulement de la calomnie cléricale, mais aussi du manque de loyauté de ceux qui avaient le devoir de le soutenir, émet le vœu que toutes les responsabilités soient activement recherchées. »

CHARENTE-INFÉRIEURE

SECTION DE ROYAN.

M. Réveillaud, député de la Charente-Inférieure, a fait à Royan, le lundi 22 septembre 1902, une conférence sur le Concordat. Dans son discours, fréquemment interrompu par des applaudissements, le conférencier a montré le péril cléricol croissant, l'urgence et la légitimité de la loi sur les congrégations ; il a fait nettement comprendre la nécessité de la séparation des Eglises et de l'Etat.

CORRÈZE

SECTION DE CHAMBOULIVE.

Dans sa séance du 21 septembre, la section de Chamboulive a adopté les résolutions suivantes :

I. La Section adresse ses plus chaleureuses félicitations à M. le sénateur L. Trarieux, président, ainsi qu'au Comité central, et envoie un salut cordial à toutes les sections.

II Considérant que les débats du Conseil de guerre du XI^e corps d'armée siégeant à Nantes, le 5 septembre courant, jetent un jour tout nouveau sur cette institution surannée ;

« Que le jugement rendu par ce tribunal d'exception ne justifie que trop la nécessité urgente d'un prompt retour au droit commun ; — qu'il est contraire à l'article 6 de la Déclaration des Droits ainsi conçu : La loi doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse ;

« Que les juges en condamnant le lieutenant-colonel Gaudin

de St-Rémy à 24 heures de prison ont voulu indiquer purement et simplement que cette institution n'avait plus sa raison d'être; « Pour ces motifs, la section, à l'unanimité, émet le vœu que les Conseils de guerre soient supprimés. »

III. Vu les menées cléricales et réactionnaires qui ont agité et troublé le pays à l'occasion de l'application récente de la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les Congrégations religieuses ;

« Considérant que la législation actuelle ne pourrait voter la séparation de l'Eglise et de l'Etat ;

« Considérant que le clergé catholique est lié vis à vis du Gouvernement de la République Française par le Concordat signé par Bonaparte et le cardinal Gonsalvi, le 15 juillet 1801 ;

« Considérant que les divers gouvernements qui se sont succédé depuis la signature de ce traité, ont laissé cette Eglise empiéter et créer des archevêchés, des évêchés et des cures qui, par ce seul fait, ne sont point concordataires ;

« Considérant, en outre, que les ministres de cette Eglise, dont le chef n'est pas français, sont les fomentateurs de troubles et de divisions ;

« Qu'ils excitent les citoyens à la haine et au mépris de nos institutions ;

« Emet le vœu, à l'unanimité, comme mesure transitoire et surtout comme acheminement à la séparation de l'Eglise, pour mettre un terme à l'ingérence du Clergé dans la politique, que tout curé ou desservant, évêque ou archevêque dont le traitement sera suspendu ou déferé d'appel comme d'abus, ces cure, évêché ou archevêché soient supprimés ;

« Prie le Comité central de vouloir bien inviter le Gouvernement à l'observance stricte et rigoureuse du Concordat, c'est-à-dire pour que dans un bref délai les églises et les traitements de l'épiscopat soient ramenés au nombre et au point qu'ils étaient lors de la signature du fameux traité. »

IV. Considérant que, malgré la gratuité et l'obligation scolaires, beaucoup d'enfants restent encore dans l'ignorance ;

« Emet le vœu, à l'unanimité, qu'à l'avenir MM. les Préfets ne puissent nommer aux modestes emplois de cantonnier et de facteur des postes que des jeunes gens pourvus du certificat d'études primaires. »

COTE-D'OR

SECTION DE DIJON.

La section de Dijon a élu pour 1902 un Comité ainsi composé

MM. A. Le Roy, membre de la Chambre de Commerce, pré-

sident ; Schwab, I. E. C., et Simonet, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur, vice-présidents ; Reutnauer, docteur en droit, secrétaire ; Jules Bloch, négociant, secrétaire-adjoint ; E. Schwob, industriel, place Saint-Jean, 21, trésorier-archiviste ; D'Azincourt, avocat, D^r Tainturier, conseiller général, D^r Bataillon, professeur à l'Université, et Henri Mousson, conseiller général, membres du bureau.

Dans sa réunion du 20 octobre, la section de Dijon a voté le vœu suivant :

« La section de Dijon de la Ligne des Droits de l'Homme douloureusement émue par les révélations du *Aurore* concernant la façon inhumaine dont sont traitées les malheureuses enfants dans les maisons religieuses auxquelles elles ont été confiées, émet le vœu suivant :

« Que le Gouvernement interdise de confier des enfants aux communautés religieuses sur lesquelles aucune surveillance efficace ne peut être exercée.

« Et qu'il soit créé des maisons de refuge laïques pour les enfants abandonnés, où il leur sera donné une instruction professionnelle qui les mette en état de gagner leur vie à leur sortie. »

COTES-DU-NORD

SECTION DE GUINGAMP.

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Guingamp. Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Salaun, avocat, président ; Pierre Milon, avocat, secrétaire ; Poupet, fondé de pouvoirs à la recette des finances, trésorier.

DOUBS

SECTION DE PONTARLIER.

Dans sa séance du 12 octobre, la section de Pontarlier a adopté les résolutions suivantes :

Les membres de la section pontissaliennne de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, réunie en Assemblée générale le 12 octobre 1902, au local habituel de leurs réunions à Pontarlier, après avoir entendu :

1^o « L'excellente conférence de M. Joseph Vuez, membre de la Ligue, sur « l'Association et son influence morale et économique ;

« 2° M. Emile Magnin, dans son éloquent exposé de la situation politique actuelle,

« Prennent les résolutions suivantes :

« Adressent au ministère présidé par M. Combes leurs chaleureuses félicitations pour la marche résolue qu'il suit dans l'application de la loi sur les Congrégations, et le prient instamment de ne désigner ou maintenir dans leurs fonctions que des citoyens sincèrement dévoués à la République démocratique.

« Envoient à M^{me} Zola leurs douloureuses condoléances à l'occasion de la mort du grand citoyen que fut son mari.

« Expriment leurs vifs remerciements à M. Girod, publiciste au *Progrès de Lyon*, d'avoir si vaillamment défendu contre l'ancien ministre méliniste Rambaud, lors de l'élection de Levier, le drapeau de la démocratie, et le félicitent de l'imposante minorité républicaine obtenue, gage de victoire à la prochaine élection.

« Déclarent enfin que lors des prochaines élections sénatoriales, ils ne donneront leur appui qu'à une liste composée de radicaux éprouvés, à l'exclusion de candidats soi-disant progressistes plus ou moins entachés de la tare du mélinisme et du nationalisme. »

FINISTÈRE

SECTION DE BREST.

Dans sa séance du 11 octobre, la section de Brest a procédé au remplacement de son président, M. Bernus, qui a quitté la ville. M. Bellin, professeur de philosophie au Lycée, a été élu.

La section a ensuite nommé comme secrétaire M. Douady, professeur d'anglais au Lycée.

SECTION DE QUIMPER.

Dans sa séance du 18 octobre de la section de Quimper, M. Lavent, membre de la section, a fait une conférence sur « l'œuvre sociale de Zola. »

Après avoir donné un rapide aperçu de l'œuvre de Zola, il montre que dans toutes ses œuvres, le grand écrivain s'est préoccupé de la vérité et de la justice. Il aime à peindre les humbles, les travailleurs. M. Lavent donne lecture de quelques pages de *Germinal* et de la *Débâcle*. Puis il examine ensuite le rôle de Zola dans l'affaire Dreyfus, et conclut en disant que l'œuvre sociale de Zola est immense.

M. Lavent a été chaudement applaudi et félicité pour sa belle conférence.

HAUTE-GARONNE

SECTION DE CARBONNE.

M. Lakanal, propriétaire à Carbonne, a été élu trésorier de la section de Carbonne.

HÉRAULT

SECTION DE BÉZIERS.

La section biterroise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen s'est réunie le mardi 7 octobre, dans le local habituel de ses réunions.

Le président, d'une voix émue, rappelle la mort de l'éminent écrivain Emile Zola, mort survenue dans des circonstances aussi brutales que fortuites. Il se fait l'interprète de l'Assemblée en envoyant un hommage ému à celui qui, le premier, osa élever la voix pour réclamer la justice méconnue et proclamer l'innocence du martyr.

La section, grâce à l'initiative du président d'honneur, s'est associée au deuil de la veuve et a fait déposer sur le cercueil du défunt une couronne qui a pu figurer dans le cortège des imposantes funérailles auxquelles a pris part tout le Paris républicain.

Le Comité central ayant ouvert une souscription pour élever un monument digne de l'homme et de son œuvre, il propose à l'Assemblée de voter une somme en rapport avec les ressources dont dispose la section.

A l'unanimité on vote la somme de vingt francs et l'on décide de faire circuler immédiatement, parmi les membres, une liste sur laquelle chacun s'inscrira suivant ses moyens.

Le président rappelle ensuite la mort du regretté Cadelard, le fils du martyr biterrois, qui fut toujours un des membres les plus actifs et les plus assidus à nos réunions. Il est heureux de remercier le citoyen Perdraut qui, en l'absence du bureau, a rendu sur la tombe du défunt et au nom de nous tous, l'hommage qui était dû à notre regretté collègue.

Un membre propose d'offrir un punch au président, ainsi qu'aux membres de la section qui ont obtenu des distinctions honorifiques lors de la visite à Béziers des ministres de l'Instruction publique et des Colonies.

L'Assemblée approuve et décide de se réunir, sur convocation individuelle, le jeudi 16 courant, à 8 h. 1/2 du soir, au local habituel.

On décide en outre d'adresser à la municipalité une pétition en vue de faire donner le nom de Zola à une des rues de la ville.

On prononce l'admission de quatre nouveaux membres.

Sur la proposition d'un membre on fera des démarches afin de faire réintégrer dans la délégation cantonale, s'il y a lieu, un délégué qui, sans raisons apparentes, n'a pas eu sa délégation renouvelée et dont le remplaçant n'offre pas les garanties de républicanisme que les circulaires ministérielles exigent de ceux qui exercent ces fonctions.

SECTION DE CETTE.

Dans sa séance du 1^{er} octobre 1902, la section de Cette a adopté la résolution suivante :

« Pour favoriser le développement de l'influence française, soit dans les colonies françaises, soit à l'étranger, le gouvernement de la République subventionne certains établissements qui doivent avoir pour but de faire aimer notre pays en répandant les idées de fraternité.

« La majeure partie de ces établissements sont des congrégations où l'idée de religion est exploitée au détriment de l'idée laïque.

« Depuis quelque temps, quelques établissements laïques ont été créés dans les pays étrangers par des initiatives privées pour répandre la science et l'opposer à l'obscurantisme.

« La section de Cette envoie ses plus chaleureuses félicitations à ces initiatives franchement républicaines et laïques et attire l'attention du gouvernement sur l'intérêt qu'il y aurait à reporter les subventions accordées aux établissements religieux sur les établissements laïques, là où il existerait ces deux catégories d'enseignements ;

« Et prie le gouvernement de défense et d'action républicaines d'aider dans la plus large mesure possible la création d'institutions laïques, soit dans nos possessions, soit à l'étranger. »

SECTION DE BÉDARIEUX.

Dans sa séance du 12 octobre 1902, la section de Bédarieux a décidé d'envoyer à M. le président du conseil une adresse de félicitations. En conséquence, la lettre suivante a été envoyée au président du conseil.

« Monsieur le ministre,

« La section de la Ligue française des Droits de l'Homme

et du Citoyen de Bédarieux, vous adresse ses sympathies et ses félicitations pour la fermeté avec laquelle vous assurez l'exécution de la loi sur les associations et compte que vous poursuivrez l'œuvre de justice commencée, en abrogeant la loi Falloux et en laïcisant l'enseignement à tous les degrés.

« Veuillez, etc.

« Le secrétaire, P. BOMPAIRE. »

SECTION DE LAMALOU-LES-BAINS.

Dans sa séance du 26 octobre, la section de Lamalou-les-Bains a voté l'adresse ci-après :

« La section de Lamalou-les-Bains se réjouit de l'attitude du gouvernement pour faire exécuter la loi sur les associations, l'engage à persévérer dans cette voie jusqu'à la fin et de frapper, sans passion, mais aussi sans faiblesse, les réfractaires à cette loi, à quelque titre qu'ils appartiennent. »

INDRE

SECTION DE CHATEAUROUX.

Sous les auspices de la section de Châteauroux a eu lieu, le vendredi 3 octobre, une importante réunion au théâtre de cette ville, pour entendre une conférence de M. Paul Aubriot, délégué du Comité central.

Un banquet, servi à 6 heures à l'Hôtel de France et auquel assistaient MM. Bellier et Alban David, députés, avait réuni la majorité des ligueurs de la section. M. Rey-Mury, ex-président de la section, avait envoyé une lettre l'excusant de ne pouvoir venir s'asseoir aux côtés de ses amis du Bas-Berry et de Châteauroux en particulier, mais les assurant qu'il était de cœur avec eux. Au champagne des toasts sont portés à M. Traireux, sénateur, président, et à la prospérité de la Ligue et de la République.

La réunion a eu lieu ensuite à 8 heures 1/2, les membres de la Ligue font leur entrée sur la scène, accompagnés de MM. Bellier, président d'honneur de la section et Alban David, membre de la Ligue.

Preennent place au bureau, MM. Fournier, le sympathique et dévoué président de la section ; Augras, vice-président ; Foucher, trésorier ; Bosc, secrétaire ; Méniot.

M. Fournier a présenté en une brève allocution le conférencier à l'auditoire, et lui donné la parole.

M. Aubriot retrace l'histoire de la Ligue et montre par

dès exemples dans quels cas et par quels moyens s'exerce son action bienfaisante.

Après sa conférence très applaudie, M. Fournier prononce quelques paroles de remerciements, puis M. Foucher propose l'adresse suivante adoptée à l'unanimité :

« Les citoyennes et citoyens, réunis au théâtre sur l'invitation de la section de la Ligue des Droits de l'Homme de Châteauroux, pour entendre la conférence faite par le citoyen Paul Aubriot, délégué du Comité central, au moment où descend dans la tombe le puissant écrivain Emile Zola, qui fut aussi un grand et généreux citoyen, envoient l'expression de leur profonde émotion et de leurs respectueuses condoléances à M^{me} Emile Zola. »

M. Bosc, secrétaire, recueille également l'unanimité pour l'ordre du jour suivant :

« Les citoyennes et citoyens réunis au Théâtre le 3 octobre, sur l'invitation de la Ligue des Droits de l'Homme de Châteauroux, après avoir entendu l'éloquente conférence du citoyen Paul Aubriot, délégué du Comité central, déclarent approuver l'action de la Ligue ;

« Invitent le Parlement à agir énergiquement en faveur de l'enseignement laïque, par l'abrogation de la loi Falloux et la séparation des Eglises et de l'Etat. »

SECTION DU BLANC.

La section du Blanc a constitué définitivement son bureau comme suit :

MM. Guille, peintre, président ; Chabot, charron-forgeron, vice-président ; Audebert, secrétaire ; Verdier, restaurateur, trésorier ; Berthon, négociant, Ernest Florent, Dussin et Bâche, employés de sous-préfecture, assesseurs.

INDRE-ET-LOIRE

SECTION DE HOMMES.

Dans sa séance du 12 octobre 1902, la Section de Hommes a voté l'adresse suivante :

« Les membres de la Section de Hommes, de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, adressent leurs sincères félicitations au Ministère Combes, l'engagent à persévérer dans sa lutte contre les congrégations, et demandent l'abrogation de la loi Falloux et le monopole de l'enseignement par l'Etat. Ils invitent, en outre, le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour hâter la séparation des Eglises et de l'Etat. »

JURA

SECTION DE BLETTERANS.

Dans sa séance du 28 septembre 1902, la section de Desnes, réunie à l'hôtel de ville de Bletterans, considérant que ses membres adhérents appartiennent à plusieurs villages du canton, décide que la section prendra dorénavant le nom de SECTION DU CANTON DE BLETTERANS.

Dans la même séance, les membres de la section, à l'unanimité, adressent leurs sincères félicitations au ministre de l'intérieur, président du Conseil, pour l'énergie qu'il déploie dans l'application de la loi sur les congrégations et l'engagement à persévérer sans défaillance.

L'assemblée a, en outre, émis les vœux suivants :

« Que le gouvernement présente, à la rentrée des Chambres, un projet de loi tendant à la dénonciation du Concordat, à la séparation des Eglises et de l'Etat, à la suppression du budget des cultes, à l'entière abrogation de la loi Falloux et au monopole par l'Etat de l'enseignement, qui doit être, pour les deux sexes, sévèrement obligatoire, laïque et scientifique, et gratuit au plus haut degré possible.

« Elle donne mandat aux députés du Jura, tous élus sur un programme nettement anticlérical, de présenter, si besoin est, cette proposition de loi, de la défendre et de voter contre toutes les autorisations demandées par les congrégations et pour la suppression radicale de celles-ci.

« Elle émet en outre le vœu que les conseils de guerre soient supprimés en temps de paix.

Et, s'associant aux considérations émises par la section de Salins, dans sa séance du 6 juillet dernier, donne encore mandat aux députés du Jura de présenter un projet de loi qui rétablisse, pour les élections législatives, le scrutin de liste par département, qui peut seul assurer l'indépendance et la moralité du vote. »

SECTION DE CHAMPAGNOLE.

Le dimanche 21 septembre, M. Champon, maire de Salins, a fait à Champagnole une conférence pour la formation d'une section de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen. Le sujet traité était : Historique de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Neuf cents personnes environ, parmi lesquelles beaucoup de dames, se pressaient dans la salle de la gymnastique mise gracieusement à la disposition des organisateurs de la section.

Le bureau était ainsi composé :

M. Victor Poupin, ancien député, président ; MM. Croissant, président du Conseil d'arrondissement ; Prost, maire de Champagnole ; Moureaux et Berthod, adjoints, et Casimir Blondeau, doyen des républicains du canton, assesseurs ; M. Camille Moureaux, secrétaire.

M. Poupin prend la parole et lit un superbe appel aux Républicains de la région. Les priant de s'unir sur le vaste terrain de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen pour pouvoir lutter plus facilement contre l'hydre cléricale. Il présente alors, en termes très élogieux, M. Champon à l'auditoire, puis il lui donne la parole.

M. Champon rappelle que le 21 septembre est la date anniversaire de la fondation de la République. Il montre que les congrégations ont toujours été ennemies du progrès et de la liberté et qu'il faut, pour sauvegarder les droits de la société civile, accomplir la séparation des Eglises et de l'Etat.

Nous ne devons pas être dupes des paroles hypocrites de conciliation et d'apaisement. Que le parti républicain soit vigilant et uni pour réaliser les réformes nécessaires, conséquences logiques de la Déclaration des Droits de l'Homme, réforme de l'impôt, de la magistrature, de l'instruction publique, et pour assurer le respect de l'égalité devant la loi, et la soumission de la force publique au pouvoir civil.

M. Champon rappelle encore dans quelles circonstances la Ligue des Droits de l'Homme fut constituée et il montre combien son action fut utile et bienfaisante pour la défense du Droit et de la Justice.

La conférence, fréquemment interrompue par des applaudissements, se termina par une véritable ovation.

M. Poupin a pris ensuite la parole ; il a remercié M. Champon, et engagé tous les assistants à donner leur adhésion à la Ligue ; puis il a donné lecture de l'ordre du jour suivant, adopté à l'unanimité :

« Les républicains des cantons de Champagnole, des Planches et de Nozeroy, réunis au nombre de neuf cents environ pour la constitution d'une section de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen à Champagnole, après avoir entendu M. Champon, maire de Salins, président de la section salinoise, envoient toutes leurs félicitations au ministre Combes pour son énergique politique d'action républicaine et compte sur lui pour la suppression des Conseils de guerre et pour achever, dans le plus bref délai possible, la laïcisation de l'école et de la bienfaisance. »

La nouvelle section a élu un bureau composé comme suit :
MM. Benoît-Robert, président ; Alfred Ravier, représentant de commerce, et Valentin Moureaux, négociant, vice-présidents ; Baudron, instituteur, trésorier ; Paul Crétin, professeur, secrétaire ; D^r Bourgeois, secrétaire-adjoint.

LOIRE

SECTION DE RIVE-DE-GIER.

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Rive-de-Gier. Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Jules Toussaint, propriétaire à Bourbouillon, président ; Benoît Bouché, maire, conseiller général, Jules Alexis, conseiller prud'homme et employé, vice-présidents ; Muron, directeur du groupe scolaire Victor-Hugo, secrétaire ; Charles, instituteur, secrétaire adjoint-archiviste ; Jean Boiron, propriétaire, trésorier.

SECTION DE LORETTE.

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Lorette. Elle a élu un comité ainsi composé :

MM. Jean-Claude Cote, délégué cantonal, propriétaire, président ; Dumont, instituteur laïque, secrétaire-archiviste.

LOT

SECTION DU LOT.

Les membres de la section du Lot se sont réunis en Assemblée générale le 19 octobre à 2 heures, dans une des salles de la mairie de Cahors.

Le Président et plusieurs membres se font excuser.

Quatre demandes d'admission sont adressés au bureau, il est statué favorablement sur trois d'entre elles ; la quatrième, irrégulièrement présentée, est ajournée.

La section rappelle qu'elle a décidé que toute personne désirant faire partie du groupe doit être présentée par deux membres de la Ligue. L'admission est ensuite prononcée à la majorité des deux tiers au moins des membres présents.

Les candidatures seront en outre mentionnées sur les convocations.

A l'unanimité, on décide d'adresser 10 francs au comité central pour la souscription Zola et d'adresser une lettre de condoléances à M^{me} Zola.

Sur la proposition d'un des membres, le groupe émet le vœu que la peine de mort soit supprimée.

Après discussion on vote à l'unanimité les deux vœux suivants :

I « La section du Lot de la Ligue de droits de l'Homme,
« Considérant que la plupart des prêtres des paroisses ou existent une école congréganiste et une école laïque, profitent de toutes les occasions pour nuire au recrutement de cette dernière ;

« Qu'en particulier ils convoquent les enfants pour le catéchisme à des heures qui les mettent dans l'impossibilité d'assister régulièrement aux leçons de l'école laïque ;

« Qu'ils traitent d'une manière toute différente ceux qui fréquentent l'école congréganiste et réservent pour les autres toutes sortes de vexations ;

« Considérant que certains d'entre eux nuisent surtout au recrutement des écoles laïques en disant aux parents que leurs enfants ne feront pas leur première communion s'ils ne fréquentent pas l'école congréganiste ;

« Invite les instituteurs et institutrices du Lot à signaler à leurs chefs tous les manquements dont se rendront coupables les ministres du Culte et émet le vœu :

« Que M. le ministre des Cultes continue à prendre des mesures à l'égard des prêtres qui ne traitent pas également tous les enfants participant aux exercices religieux et leur interdisent de convoquer pour ces exercices les enfants d'âge scolaire, les jours de la semaine autres que le jeudi et le dimanche ».

II « La section du Lot de la Ligue des Droits de l'Homme,

« Considérant que, malgré des circulaires formelles et le règlement scolaire, beaucoup d'instituteurs et d'institutrices conduisent leurs élèves aux offices religieux et les y surveillent ;

« Que certains d'entre eux font faire la prière à leurs élèves, matin et soir, au commencement de la classe et pendant les heures scolaires ;

« Considérant, d'autre part, que des inspecteurs primaires, parfaitement informés des faits, approuvent la conduite de leurs subordonnés et les encouragent ainsi à continuer ;

« Emet le vœu ;

« Que M. le ministre de l'instruction publique invite les préfets à se renseigner dans leur département sur les fonctions naires qui violent ainsi la neutralité de l'école, et à prendre, à l'égard de ces derniers, les mesures nécessaires pour que les lois et circulaires soient rigoureusement appliquées. »

On décide à nouveau, qu'il y aura une réunion par trimestre,

mais que les réunions auront lieu le matin à dix heures et non l'après-midi.

La prochaine réunion, au cours de laquelle se fera l'élection du bureau, aura lieu au commencement de janvier 1903.

LOT-ET-GARONNE

SECTION DE PUCH.

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Puch. Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Jacques Bourdos, adjoint au maire, président ; Maurice Ardilouze, secrétaire de mairie, vice-président ; René Dugau, boucher, secrétaire ; Valmon Toytou, limonadier, trésorier.

MARNE

SECTION D'EPERNAY.

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Epernay. Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Paul Jamais, rue des Boucheries, 12, président ; Paul Bernardon, rue St-Thibault, 60, secrétaire-trésorier ; Cochard, rue des Petits-Prés, 15, Jesson, place de l'Hôtel de ville, Roche, rue du Collège, 7, membres du bureau.

Dans sa séance de constitution, le 17 octobre 1902, la section d'Epernay a émis les vœux suivants :

1° « Qu'au 1^{er} janvier prochain, le président de la République grâce tous les soldats condamnés pour refus d'obéissance à l'autorité militaire, puisque le lieutenant-colonel de St-Rémy a été acquitté pour le même motif. »

2° « Que la loi de 1826 qui rend les officiers propriétaires de leur grade, et qui, par conséquent désarme le pouvoir central à leur égard, soit purement et simplement abrogée ; que les officiers, qui constituent actuellement une oligarchie souveraine inamovible, soient révocables comme tous les autres salariés du gouvernement. »

MEURTHE-ET-MOSELLE

SECTION DE PONT-A-MOUSSON.

Il a été fondé à Pont-à-Mousson une nouvelle section pour la ville et les quelques communes voisines. Le bureau a été constitué ainsi :

MM. le D^r Oyon, président ; Jourdan, chapelier, secrétaire.

NIÈVRE

SECTION DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE.

« Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à La Charité-sur-Loire. Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. le D^r Corté, maire, président ; L. Picardeau, industriel, Freyssard, propriétaire, Dircksen, pharmacien, Lucas, conseiller d'arrondissement, vice-présidents ; H. Jean, instituteur, secrétaire-trésorier.

NORD

SECTION DE ROUBAIX.

La section de Roubaix, dans sa séance du 3 octobre, a voté les résolutions suivantes :

1^o « Les Membres de la Section Roubaissienne pour la Défense des Droits de l'Homme, adressent à M. Combes, président du Conseil des Ministres, leurs respectueuses et sincères félicitations pour l'énergie avec laquelle il applique la loi aux Congrégations rebelles, et expriment l'espoir de le voir persévérer dans cette ligne de conduite en demandant au Parlement l'abrogation de la loi Falloux et l'établissement d'un monopole de l'enseignement par l'Etat ;

2^o « La Section Roubaissienne de la Ligue des Droits de l'Homme, considérant que l'existence de tribunaux militaires est manifestement contraire à la doctrine de la Révolution qui a supprimé les tribunaux de classes et d'exception pour soumettre tous les Français à une loi et à une jurisprudence unique,

« Considérant que l'existence de ces tribunaux archaïques est en opposition avec l'article VI de la Déclaration des Droits de l'Homme qui dit : « La loi doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. » ;

« Considérant que le milieu où vit le juge militaire, ses habitudes, le respect absolu du principe d'autorité et l'esprit de corps suppriment chez lui toute indépendance véritable et chez l'accusé-soldat les garanties auxquelles il a droit comme citoyen ;

« Considérant les abominations qui ont pu être commises à l'abri de la justice militaire et qui ont permis d'imputer à un innocent le crime évidemment commis par un autre ;

« Considérant les incohérences de jugements récents appli-

quant à des manquements absolument identiques des conclusions et des sanctions diamétralement opposées ;

« Considérant que des affaires comme celle de St-Remi sont de nature à corrompre dans les esprits la notion de l'équité, peuvent faire douter du rôle utile de la justice, même la plus scrupuleuse, et contribuent à détruire dans l'armée une discipline et une force de cohésion que les partisans des tribunaux de guerre prétendent sauvegarder ;

« Considérant le danger que fait courir aux citoyens l'existence de cours militaires pouvant devenir aux époques troublées, sous couleur de légalité des instruments d'oppression, de despotisme et de coups d'Etat ;

« Considérant que le soldat ne cesse pas d'être un citoyen, qu'il doit conserver, au camp et à la caserne, les droits et devoirs du citoyen, qu'il y remplit une fonction sociale inconciliable avec toute idée de séparatisme et d'opposition au pouvoir central et que, comme tel, il doit être traité comme les autres citoyens ;

« Considérant que l'institution de tribunaux de guerre peut contribuer à faire croire à l'existence d'une caste militaire indépendante, distincte du pouvoir civil et quelquefois hostile à ce pouvoir dont l'armée n'est que l'instrument, considérant que ce préjugé peut mener le pays à des complications, à des luttes intestines, à l'anarchie, et, en somme, priver le gouvernement et la cause de l'ordre d'un appui sur lequel ils doivent pouvoir légitimement compter ;

« Pour toutes ces raisons, au nom des principes démocratiques dans l'intérêt de la sécurité des citoyens, de la dignité des juges et de la discipline de l'armée républicaine, demande la suppression des conseils de guerre.

3^e « Les membres de la Section Roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme, considérant que le malheureux instituteur Gobillot a été, pendant plus de seize mois, injustement accusé de crimes dont un autre s'est reconnu coupable ;

« Que ses calomniateurs n'ont jamais été poursuivis, malgré la demande formelle de Gobillot ;

« Que les magistrats auxquels il s'est adressé n'ont rien fait pour arrêter l'odieuse campagne menée contre lui ;

« Que les tortures morales qui lui ont été infligées ont altéré sa raison et l'ont conduit au suicide ;

« Que sa famille, par suite de sa disparition, se trouve aujourd'hui dans le besoin ;

« Décident :

« De prier M. Trarieux, président de la Ligue des Droits de l'Homme, de vouloir bien :

1^o « Joindre ses instances à celles des hommes politiques qui demanderont à M. le Ministre de la Justice d'établir toutes les responsabilités dans cette affaire et de frapper les coupables ; 2^o « Réclamer pour la veuve et les enfants de l'infortuné Gobillot l'indemnité qui, équitablement, leur est due. »

SECTION DU CATEAU.

Le dimanche 26 octobre 1902, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, a eu lieu en la salle des fêtes municipale du Cateau, l'assemblée générale annuelle de la section Catésienne, sous la présidence de M. E. Derbecq, adjoint au maire.

M. G. Lemyre, secrétaire général de la section, a présenté le rapport suivant :

« Messieurs,

« Au moment où notre section va entrer dans sa 4^e année d'existence, il n'est pas sans quelque intérêt de jeter un coup d'œil en arrière et d'examiner le chemin parcouru.

« Nous avons eu des débuts très modestes, puisque c'est à 27 que nous avons fondé ce groupe et c'est avec un sentiment de profonde satisfaction, de légitime fierté, que nous avons vu peu à peu se grossir ce petit noyau, croître et grandir la section Catésienne.

« L'exercice 1900 s'est clos avec 91 adhérents ; fin 1901 ce chiffre s'était élevé à 148 ; aujourd'hui nous sommes 292, je devrais dire même nous dépassons 300, car un certain nombre d'adhésions nouvelles viennent, encore de m'être remises il y a quelques instants, qui n'ont pas eu le temps d'être portées sur nos contrôles.

« Nous n'avons eu que dix démissions en ces trois années, et encore presque toutes motivées par des changements de résidence, mais nous avons perdu, par suite de décès, quatre des nôtres, à la mémoire desquels j'adresse en votre nom à tous un souvenir ému : ce sont MM. Jules Roland, directeur du *Cambriésis*, Jean Van Eeckoven, professeur de musique, Gaston Monfroy, bourrelier, tous trois du Cateau, et Alphonse Carré, cultivateur à Marcoing.

« Quatre-vingt un de nos adhérents appartiennent à la première circonscription de Cambrai et nous ne désespérons pas de voir dans un avenir prochain se constituer une section à Cambrai, de même qu'il en existe déjà deux à Rieux et à Avesnes-lez-Aubert.

« Nous saluons par avance avec la plus cordiale sympathie la naissance de ce nouveau groupe qui, s'il diminue quelque peu le nombre de nos adhérents, amènera à la Ligue de nouvelles recrues dans ce centre de Cambrai, où l'on vibre volontiers aux idées généreuses et larges et où l'on sait tenir tête au cléricanisme envahissant.

« La situation de notre caisse est très bonne, soit dit en passant.

« A ce jour, nos recettes se sont élevées à...	1.308 fr. 60
et nos dépenses à.....	917 »

« Reste donc en caisse.....	391 fr. 60
-----------------------------	------------

sur lesquels — c'est notre unique dette — nous redevons au Comité central 4 francs ; nous lui avons déjà versé comme contribution totale 426 francs.

« Ce n'est pas évidemment la fortune des Assomptionnistes, mais c'est un peu plus tout de même que ce qu'on a trouvé dans le coffre-fort des Humbert. Cela suffit d'ailleurs à nos besoins présents.

« Si vous le permettez, examinons ensemble maintenant ce qui a marqué notre action depuis que nous existons.

« Quelques-uns d'entre vous auraient souhaité voir organiser des conférences plus nombreuses et nous ont fait notamment un reproche de n'en avoir point donné l'année dernière.

« En 1900, nous avons fait entendre M.M. Trarieux, président de la Ligue, ancien ministre de la justice, Francis de Pressensé, publiciste, à qui le suffrage populaire a, depuis, ouvert les portes du Parlement, et Georges Robert, rédacteur en chef du *Progrès du Nord*; tout à l'heure vous aurez l'avantage d'applaudir M. Louis Havet, de l'Institut, vice-président de la Ligue, un orateur de premier ordre. Nous devons avoir aussi M. Médéric Dufour, professeur à la Faculté des Lettres, président de la section de Lille, mais il avait été sollicité de faire ce même jour à Lille une conférence sur l'*Œuvre de Zola* et nous avons cru devoir ne pas enchaîner sa liberté, alors qu'il s'agissait pour lui de glorifier publiquement l'illustre écrivain qui sut sacrifier tout à la défense du Droit et de la Justice et qui a mérité notre reconnaissance à tous.

« Si, par contre, l'an dernier aucune conférence n'a eu lieu, cela tient moins à notre bonne volonté qu'aux circonstances elles-mêmes. Il n'a pas été possible, en effet, de se mettre d'accord avec les divers conférenciers auxquels nous nous étions adressés pour un seul des dimanches où la salle des fêtes était disponible.

« Et puis, c'était l'année des élections et les orateurs en vedette étaient sollicités de tous côtés à la fois ; il est possible que nous ne nous y soyons pas pris assez longtemps à l'avance. Toujours est-il que nos pourparlers n'ont pu aboutir. Cette année, par précaution, dès les premiers jours d'août nous nous étions assuré le concours de MM. Hayet et Dufour et avions retenu la salle.

« Nous ne nous sommes pas contentés d'émettre divers vœux et d'envoyer des délégués aux assemblées générales de la Ligue à Paris, nous avons pris en main la cause de M. Eugène Millot, conseiller municipal, membre du bureau de bienfaisance du Cateau, diffamé par le journal *l'Avenir*, et, grâce à l'appui de la Ligue, M. Millot a pu suivre ses détracteurs cléricaux jusque devant la juridiction suprême et y être assisté par un avocat en renom qui lui a été procuré.

« Nous nous sommes également intéressés à une affaire, non moins digne de notre intervention toute spontanée, puisqu'elle rentrait dans le cadre des iniquités que la Ligue s'est donnée pour mission de réparer ou d'atténuer.

« Le maréchal-des-logis d'artillerie Telliez, de Walincourt, blessé en service commandé et renvoyé dans ses foyers avec une simple gratification de 400 francs non renouvelable, incapable de travailler et de gagner sa vie, était dès lors à la charge des siens.

« Sur notre demande, M. Trarieux a fait une démarche personnelle auprès du ministre de la guerre et, ainsi qu'il résulte de la correspondance échangée entre nous et le Comité central, ce dernier a fait obtenir à Telliez l'assistance judiciaire pour lui permettre d'engager un procès qui est actuellement pendante.

« A l'actif de notre groupe, il convient encore d'inscrire la création d'une Université populaire, à laquelle il a contribué et qu'il appartiendrait à ceux auxquels nous avons montré la voie de continuer.

« A différentes reprises nous avons distribué des brochures de propagande et nous avons fait don aux écoles d'un certain nombre de tableaux de la Déclaration des Droits de l'Homme.

« Le Comité central nous avait envoyé une trentaine de volumes ; nous en avons trop peu pour organiser une bibliothèque spéciale, mais au Cateau il y a une bibliothèque populaire très fréquentée par la population ouvrière et que dirige très intelligemment l'un des nôtres, nous y avons versé ces volumes, qui, ainsi, peuvent être utilement et facilement consultés par tous.

« J'ai ainsi résumé, je crois assez fidèlement, ce qu'a été le rôle de notre section et de son Comité.

« Ce Comité, que vous allez avoir précisément à réélire dans un instant, se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire pour prendre les décisions utiles et s'occuper des affaires qui lui sont soumises.

« Le secrétaire ne laisse aucune lettre sans réponse, c'est donc dire que vous pouvez être tous assurés qu'il est tenu compte des communications que vous avez à faire ou des indications que vous avez à envoyer dans l'intérêt des idées qui nous sont chères et qui nous rassemblent sous un même drapeau.

« Je n'ai plus qu'un mot à ajouter, une proposition à vous adresser.

« En l'absence de M. Médéric Dufour, nous aurions souhaité que la conférence de ce jour fût présidée par un de nos plus dévoués adhérents, M. Garin, conseiller général de Cambrai.

« Mais, sous le coup d'un deuil encore trop récent, M. Garin se tient éloigné de toutes les réunions et s'est excusé. Je vous demande, Messieurs, de vous joindre au bureau pour lui faire parvenir l'expression de nos plus cordiales sympathies. »

A la suite de ce rapport, approuvé par tous, il a été procédé aux élections pour le renouvellement du comité. Ont été réélus :

MM. G. Lemyre, publiciste ; Journieaux, agent d'affaires ; Derbecq, adjoint au maire ; Sohier, conseiller municipal ; Pié-rard, conseiller municipal ; Durand, professeur de l'Université en retraite ; Millot, conseiller municipal ; Patte, conseiller municipal.

A été élu en remplacement de M. J. Roland, décédé, M. Trocmé, notaire.

A 5 heures du soir, une conférence publique a été faite en présence d'une nombreuse assistance par M. Louis Havet, membre de l'Institut, professeur au collège de France, vice-président de la Ligue, qui a traité de *l'Idée de Liberté*.

Cette conférence, qui a obtenu un très vif succès n'a pris fin qu'à 6 heures 1/2, au milieu d'une très chaude ovation faite à l'éminent conférencier.

OISE

SECTION DE NOYON.

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Noyon. Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Beauduin, préposé en chef de l'octroi, président ; Leroy, secrétaire ; Destouy, trésorier.

SECTION DE BÉTHISY-SAINT-PIERRE.

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Béthisy-St-Pierre. Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Crinon, industriel, président ; Théogène Raudequin, sous-lieutenant des sapeurs-pompiers, vice-président ; Lefèvre-Lesueur, ancien conseiller municipal, secrétaire ; Pierre Grilly, vice-président du comité démocratique, trésorier.

PAS-DE-CALAIS

SECTION D'ARRAS.

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Arras. Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Ch. Sevin, directeur de l'école annexe à l'école normale, président ; Derville, vice-président ; J. B. Legay, rue du Moulinet, 10, secrétaire ; Henriot, économiste à l'École normale, trésorier ; Paulin, sous-inspecteur des enfants assistés, membre.

SEINE — PARIS

UNION DES SECTIONS DU III^e ARRONDISSEMENT.

Dans sa réunion du 7 octobre 1902, l'Union des quatre sections du III^e arrondissement a adopté les résolutions suivantes :

« Compositions scolaires sur la Déclaration des Droits de l'Homme. — L'Union est d'avis que le Comité central interviene utilement, dans cette question, auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique, pour que MM. les Inspecteurs primaires autorisent cette composition quand les sections de la Ligue demanderont à la patronner, avec prix spéciaux offerts par elles.

« Question des conseils de guerre. — L'Union demande qu'un grand meeting soit organisé par le Comité central afin de faire sur cette question une agitation pressante.

« Catholiques arméniens et juifs roumains. — L'Union demande au Comité central d'intervenir auprès de M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, pour que la France joigne ses protestations à celles de l'Amérique et de l'Angleterre.

« Incident aux obsèques d'Emile Zola. — L'Union demande au Comité central d'intervenir auprès du ministre de la guerre pour savoir de quel droit un officier de la garde républicaine

a interdit à un sergent en uniforme de prendre part aux obsèques de Zola.

« Insigne à créer pour les adhérents. — L'Union demande au Comité central d'étudier la création d'un insigne de membre de la Ligue. »

SECTION DU QUARTIER DE L'ARSENAL (IV^e Arrt).

Dans sa réunion du 6 octobre, la section du quartier de l'Arsenal a voté les résolutions suivantes :

« La section de l'Arsenal, considérant le rôle néfaste des congrégations religieuses, ennemies de tout progrès et dont les doctrines sont la négation des principes de 1789, envoie au ministre Combes ses vives félicitations pour sa ferme attitude dans l'application de la loi du 1^{er} juillet 1901 ;

« Invite le gouvernement à déposer, dès la rentrée des Chambres, un projet de loi au sujet de l'abrogation de la loi Falloux ;

« Et, considérant que les jugements rendus par les Conseils de guerre ont prouvé une fois de plus que la justice militaire réserve son indulgence pour les chefs, réclame la suppression des Conseils de guerre et de toutes les juridictions d'exception. »

SECTION DU QUARTIER DU GROS-CAILLOU (VII^e Arrt).

La section du Gros-Cailloü réunie, le 2 octobre 1902, a adopté, sur la proposition du Dr Sicard de Plauzoles, la résolution suivante :

« Vu la résolution du Comité central, en date du 27 janvier 1902, sur l'illégalité de la réglementation de la prostitution ;

« Considérant que la loi doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse ;

« Considérant que la première conférence internationale pour la prophylaxie des maladies vénériennes, réunie à Bruxelles en 1899, a reconnu que, si les pouvoirs publics ont le devoir de défendre la Société contre la propagation des maladies transmissibles, le devoir de se préserver, en ce qui concerne les maladies vénériennes, incombe avant tout aux individus eux-mêmes ;

« Considérant que la morale doit être la même pour l'homme et pour la femme ;

« Considérant que tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute de qui il est arrivé à le réparer ;

« Considérant qu'à la deuxième conférence internationale, réunie à Bruxelles, en septembre 1902, les médecins les plus éminents ont déclaré la réglementation illégale, injuste et inutile ; qu'entre autres, le D^r Gailleton, professeur à la Faculté de Médecine de Lyon, président de la délégation française à la conférence de Bruxelles, a déclaré que le régime actuel, illusoire et impuissant, n'est qu'un zéro dans la prophylaxie des maladies vénériennes ;

« Considérant que le vœu suivant a été déposé sur le bureau de la conférence de Bruxelles par MM. les docteurs Landouzy, Gaucher, professeurs à la Faculté de Médecine de Paris, et Queyrat, médecin des Hôpitaux de Paris :

« Le régime de la réglementation tel qu'il est actuellement appliqué s'étant montré inefficace doit être abandonné. Il faut, en matière de prophylaxie des maladies vénériennes, « en venir au droit commun égal et semblable pour l'homme et pour la femme ;

« Considérant que ce vœu a réuni l'adhésion de la majorité des médecins présents à la conférence, à l'exception de ceux appartenant à la police des mœurs ;

« La section du Gros-Caillon renouvelle son vœu du 5 mars 1901, adopte le vœu Landouzy, Gaucher, Queyrat, et invite le Comité central et toutes les sections de la Ligue à en poursuivre la réalisation. »

SECTION DE LA ROQUETTE-SAINTE-MARGUERITE (XI^e Arrt).

Dans son assemblée générale du 14 octobre 1902, la section de la Roquette-Sie-Marguerite a procédé au renouvellement de son comité. Ont été élus :

MM. Etienne Creissel, place Voltaire, 4, président ; Robert Jacob, boulevard Voltaire, 180, secrétaire ; Robert Montillot, boulevard Voltaire, 161, trésorier.

Ont été nommés membres du comité : MM. Beaufile, D^r Cart, Charleville, Cousin, Guénard, Hervé, Henri Rochebayard, Rosenvald.

SECTION DU XIII^e ARRONDISSEMENT.

Dans son assemblée générale du 17 septembre 1902, la section du XIII^e arrondissement a adopté la résolution suivante :

« Que le Comité central de la Ligue prenne en considération, et donne satisfaction, si possible, à cette idée que désormais le titre de la Ligue soit : Ligue internationale pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen ».

Renouvelant et complétant ses vœux précédents, la section décide d'inviter le maire, les sénateurs et députés de l'arrondissement :

« A refuser toutes les autorisations sollicitées par les congrégations ;

« A proposer ou voter :

« La séparation des Eglises et de l'Etat ;

« La sécularisation des biens du clergé ;

« La suppression du budget des cultes ;

« La dénonciation du Concordat ;

« La suppression de l'ambassade du Vatican ;

« L'abrogation de la loi Falloux ;

« Le monopole par l'Etat de l'enseignement qui doit être rigoureusement laïque ;

« L'établissement d'un régime laïque complet d'enseignement et d'assistance ;

« L'incompatibilité absolue entre les fonctions, quelles qu'elles soient, de l'enseignement et la qualité de congréganiste, prêtre libre ou prêtre concordataire ;

« La laïcisation conformément à la loi de 1882 des programmes de l'enseignement primaire ;

« La laïcisation complète des lycées, des collèges et hôpitaux, et la suppression immédiate des aumôniers et des sœurs qui y jouent le rôle d'agents permanents de l'antisémitisme et du nationalisme ;

« La gratuité de l'enseignement secondaire, qui est seule conforme aux principes et aux intérêts d'une république démocratique, à la justice, et à nos lois de finances, puisque tous les contribuables indistinctement participent à l'entretien des lycées et des collèges actuellement réservés à la classe bourgeoise ;

« La substitution de l'assistance laïque à l'assistance congréganiste qui n'est, ne fut jamais, et ne peut-être qu'une exploitation.

« L'obligation à tous les fonctionnaires de l'Etat de mettre leurs enfants dans les écoles de l'Etat à tous les degrés de l'enseignement. »

SECTION DU XV^e ARRONDISSEMENT.

Dans sa séance du 1^{er} octobre la section du XV^e Arrondissement a voté la résolution suivante :

« La section du XV^e arrondissement émet le vœu que les notes d'inspections soient communiquées à tous les fonctionnaires, et en particulier que la direction de l'enseignement primaire

de la Seine se conforme à cet égard à la circulaire ministérielle du 21 juin 1894. »

SECTION DU QUARTIER DE CHAILLOT (XVI^e Arrt).

La section de Chaillot, dans sa séance du mois d'octobre, a élu comme président M. Besson, rue Boissière, 59, en remplacement de M. Louis Bloch, démissionnaire.

SECTION DE LA PORTE-DAUPHINE (XVI^e Arrt).

La section de la Porte-Dauphine, dans sa séance du 9 octobre, a adopté la résolution suivante :

« La section prie le Comité central d'insister auprès du gouvernement pour qu'une enquête approfondie soit faite sur les agissements de la magistrature et de la mairie dans l'affaire de Gobillot, l'instituteur des Paroches.

SECTION DES QUARTIERS DE LA GOUTTE D'OR ET DE LA CHAPELLE (XVIII^e Arrt).

La section de la Goutte-d'Or-La Chapelle s'est réunie en assemblée générale mensuelle le vendredi 10 octobre. A l'issue de la réunion, elle a adopté l'ordre du jour suivant :

« Emue de la déclaration de grève générale décrétée par le comité national des mineurs de France, la section de la Goutte-d'Or-La Chapelle rappelle au gouvernement :

« La mansuétude qu'il a montrée à l'occasion des manifestations violentes organisées par les congrégations et toute la réaction contre les décrets ordonnant la fermeture des écoles congréganistes.

« Les peines dérisoires dont furent frappés les auteurs de bris de scellés, de violences armées dans les rues, ainsi que ceux qui jetèrent sur nos soldats des immondices et du pétrole, qui tentèrent même de mettre le feu aux vêtements ainsi imbibés de pétrole.

« Elle lui rappelle, en outre, que les condamnations prononcées alors le furent presque toutes avec application de la loi de sursis.

« Elle émet le vœu que l'administration générale de la Ligue intervienne auprès du gouvernement pour lui demander d'user de la même magnanimité tant à l'égard des grévistes qu'à l'égard des simples soldats, se souvenant qu'ils étaient travailleurs hier et qu'ils le redeviendront demain.

« La section demande en outre que la troupe ne soit appelée sur les champs de grève que par les maires qui légalement ou

logiquement ont qualité pour cela; que dans tous les cas le rôle des soldats soit passif et qu'un ordre formel prescrive aux officiers de s'abstenir de toutes relations avec les parties en conflit. »

SEINE — BANLIEUE

SECTION D'AUBERVILLIERS-PANTIN.

La section d'Aubervilliers-Pantin a organisé le 27 septembre une réunion publique où l'ordre du jour suivant a été voté :

« Les citoyennes et citoyens réunis le samedi 27 septembre salle des fêtes, à Aubervilliers, sous la présidence du citoyen Louis Kosciusko, après avoir entendu la citoyenne Bonneval et les citoyens Harrent et Orry flétrir le nationalisme, le cléricalisme, le militarisme et le capitalisme, approuvent énergiquement les mesures prises par le gouvernement relativement aux congrégations religieuses, l'invitent à les compléter en demandant l'abrogation de loi Falloux et le monopole de l'enseignement par l'Etat, et engagent les pouvoirs publics à proposer et faire voter dès la rentrée des Chambres la séparation des Eglises et de l'Etat et la suppression des Conseils de guerre. Ils se séparent aux cris de : A bas l'obscurantisme ! Guerre à la guerre ! Vive l'entente des travailleurs de tous les pays. »

Dans sa séance du 11 octobre, la section a émis le vœu que les élèves des écoles congréganistes ne puissent être fonctionnaires de l'Etat.

SECTION DE COLOMBES.

La section de Colombes, dans sa réunion du mois de septembre, a adopté l'ordre du jour suivant :

« La section de Colombes, absolument convaincue qu'elle agit dans l'esprit même qui a présidé à la naissance de la Ligne, adresse ses félicitations au gouvernement et l'engage vivement à :

1° « Repousser en bloc toutes les demandes d'autorisation ;
2° « Déposer d'urgence des projets de loi, dénonçant le Concordat ;

« Supprimant le budget des cultes et l'ambassade auprès du Vatican ;

« Abrogeant la loi Falloux ;

« Préparant la reprise des liens de main-morte ;

« Enfin, en réponse à l'arrêt du Conseil de guerre de Nantes,

la section serait heureuse de voir le Comité central intervenir auprès du ministre de la guerre pour obtenir la mise en liberté des soldats Delsol et Gras-elin, condamnés à deux ans de prison pour un acte analogue à celui du colonel de St-Rémy. »

Au nom de M. Bowers, dans la note déjà publiée (Bulletin n° 16, 1^{er} septembre 1902, page 781) au sujet des démarches faites en faveur des ouvriers de l'assainissement, il faut ajouter es noms de MM. Bizouard, conseiller municipal de Colombes et Parisot, ancien conseiller général.

SECTION DE MONTREUIL-SOUS-BOIS.

La Section de Montreuil-sous-Bois, dans sa réunion du 29 septembre, a adopté les résolutions suivantes :

1^o « La section, considérant que tout a été dit sur la justice militaire, demande énergiquement la suppression des Conseils de guerre ;

2^o « Considérant d'une part, que les punitions de prison ou de cellule prévues par le règlement sur le service intérieur de l'armée, sont suffisantes pour le maintien de la discipline ; et d'autre part, que la faculté laissée aux officiers de maintenir au corps des hommes n'ayant pas satisfait aux conditions de conduite et d'instruction déterminées par les règlements, peut permettre l'arbitraire ; émet le vœu que le « rabiot » soit supprimé.

3^o « Considérant qu'assez fréquemment une certaine pression est exercée, soit directement, soit indirectement, sur des soldats, pour les faire assister à la messe ; et qu'il y a lieu de faire respecter la liberté de conscience d'une façon absolue ;

« Demande au ministre de la Guerre de réprimer sévèrement toute propagande cléricale dans l'armée, et émet le vœu que les aumôniers soient supprimés dans les armées de terre et de mer.

4^o « Emet le vœu qu'il soit interdit, légalement, aux ministres des différents cultes de baptiser un enfant sans le consentement écrit du père et de la mère. »

SECTION DU PERREUX.

X Dans sa séance du 11 octobre, la section du Perreux a adopté les résolutions suivantes :

« Considérant que le colonel de St-Remy, accusé d'avoir désobéi à ses chefs hiérarchiques, a été traduit en Conseil de guerre ;

« Attendu que pour sa défense, il a allégué le cas de conscience ;

« Attendu que le tribunal militaire lui a largement tenu compte de cette argumentation, puisqu'il ne l'a condamné le 5 septembre qu'à une peine minime de *un* jour de prison ;

« Attendu que plusieurs soldats ; sont actuellement en prison où ils accomplissent une peine de deux années à laquelle ils ont été condamnés ;

« Considérant que les motifs pour lesquels ces soldats ont été frappés sont identiques à ceux reprochés au colonel de St-Rémy ;

« Attendu que ces hommes ont refusé de manier des fusils, arguant de leur croyance religieuse, laquelle leur prescrivait de ne point se servir d'armes pouvant tuer leurs semblables ;

« Attendu que d'après la Déclaration « les hommes naissent et demeurent égaux en droits » ;

« La section du Perreux demande à M. le ministre de la guerre de bien vouloir présenter à la signature de M. le président de la République, un décret gracieux les soldats désignés ci-dessus ;

« Emet en outre le vœu que les Conseils de guerre soient supprimés en temps de paix. »

SECTION DE SAINT-MANDÉ.

La Section de Saint-Mandé a, dans sa séance mensuelle du 15 septembre 1902, émis les vœux suivants :

1° « Les Membres de la Section de Saint-Mandé de la Ligue des Droits de l'Homme, considérant que le Code de justice militaire appliqué trop rigoureusement aux simples soldats, ne l'est généralement pas aux officiers, ainsi que l'a montré une fois de plus le récent procès du lieutenant-colonel de Saint-Remy, émettent le vœu que les Conseils de guerre soient supprimés en temps de paix.

2° « Les membres de la Section de Saint-Mandé de la Ligue des Droits de l'Homme, considérant que les fabriques doivent entretenir les tombes dans les cimetières communaux ; que la loi, qui est formelle à cet égard, est ignorée ou n'est pas appliquée dans de nombreuses communes, émettent le vœu que cette loi soit rigoureusement appliquée à l'avenir. »

SECTION DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS.

Le comité de la section vient de faire poser dans toute l'étendue de la commune l'affiche suivante :

« Le Comité de la section, convaincu que toutes les formes d'arbitraire et d'illégalité sont une menace à la civilisation et au progrès, a établi une permanence, à la mairie, tous les ven-

dredis de 9 à 10 heures du soir, où peut s'adresser tout habitant de la commune de St-Maur victime d'un abus ou ayant une illégalité à signaler.

« Au cours de l'année dernière, la Ligue est intervenue auprès des tribunaux, des représentants du pouvoir et des administrations publiques, dans 2.744 affaires. »

Suivent toutes les signatures des membres du Comité.

À la suite de la mort d'Emile Zola, le président de la Section a adressé à M^{me} Zola, la dépêche suivante :

« Madame, profondément émus du malheur qui vous frappe et qui frappe avec vous la France entière, j'ai l'honneur de vous prier d'agréer, au nom de mes collègues et au miens l'expression de nos sentiments de douloureuses condoléances. »

SECTION DE SAINT-OUEN.

Dans sa séance du 30 septembre, la section de Saint-Ouen a adopté la résolution suivante :

« Considérant que les jugements des Conseils de guerre sont iniques ; que la justice n'y est pas égale pour tous ; que la condamnation du colonel de Saint-Rémy est un défi jeté à l'opinion publique ;

« La section demande :

1° « Que les Conseils de guerre soient supprimés ;

2° « Que ses représentants au Parlement, et notamment le député de la circonscription, présentent ou appuient tout projet de ce genre. »

SEINE-ET-MARNE

SECTION DE MELUN.

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Melun. Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Delaroue, professeur au collège, président ; Ganot, industriel, conseiller d'arrondissement, vice-président, Bouffan, receveur municipal, secrétaire ; Mas, professeur au collège trésorier ; Archevêque, Dupont, Masson, Pérou, Petit, Ruff, Villemain, M^{lle} Bézaud, membres de la commission d'initiative.

SEINE-ET-OISE

SECTION DE BRY-SUR-MARNE.

Le 21 septembre 1902, la section de Bry-sur-Marne avait organisé un banquet réunissant les républicains de la région. M. Brochet, membre du Comité central, y prononça le discours suivant :

« Je tiens tout d'abord à remercier les membres de la section de Bry-sur-Marne de la gracieuse invitation qui me procure le plaisir d'être avec vous ce soir à ce banquet, et à leur apporter au nom du président de la Ligue, M. Trarieux, ainsi qu'au nom du Comité central le salut le plus cordial et le plus fraternel, avec nos encouragements à continuer l'œuvre si bien commencée par eux.

« En effet, nous sommes réunis ce soir par une toute jeune section âgée de quelques mois ; à sa naissance elle comptait, je crois onze membres et voilà qu'à peine sa première année terminée elle a presque triplé son effectif. Je suis assuré, citoyens, et nous le sommes tous, que ces résultats sont le produit de nombreux et persévérants efforts, et que nos collègues de cette petite ville n'ont cessé de se prodiguer à la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, but fondamental de notre association.

« Si vous le permettez je vais vous faire quelques remarques à ce sujet : il peut se faire et cela de très bonne foi, que quelques-uns de nous se laissent entraîner par leurs convictions républicaines à critiquer un peu sévèrement les actes et surtout les écrits de leurs amis. Eh bien citoyens, pour faire cesser ces malentendus il nous suffit d'être imbus de ces principes d'équité qui, le cas échéant, doivent nous faire prendre la défense de nos plus fougueux adversaires s'ils sont victimes d'actes contraires aux lois en vigueur, et cela en restant strictement dans les principes de notre Ligue.

« Je crois que chacun de nous devrait être persuadé que l'action de la Ligue ne peut être efficace que sur son véritable terrain, celui de la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, contenus dans l'immortelle déclaration qui est notre charte constitutionnelle. Il est vrai que parfois nous nous heurtons à des lois, qui semblent et qui sont iniques et dignes d'un autre âge. Eh bien, citoyens, la Ligue ne doit pas, en tant que Ligue, entrer en lutte avec les lois, elle a un autre rôle, elle doit par des démarches et une action persévérante obtenir des pouvoirs publics l'application de toutes les mesures de clémence possibles. Cependant, ne croyez pas que je vous invite à vous désintéresser des réformes nécessaires, moi qui passe ma vie à crier justice contre toutes les iniquités contenues dans l'arsenal judiciaire actuel. Non, citoyens, revendiquez, mais sur des points étudiés, précis, et de ces revendications faites les mandats que vous imposerez à ceux qui viendront solliciter vos suffrages, et cela à n'importe quelle nuance républi-

caine qu'ils appartiennent. C'est là, je crois, le seul moyen d'arriver à des réformes légales, et n'oublions pas que nous nous sommes constitués les gardiens de la légalité. Il est bien entendu qu'en dehors de la Ligue chacun de ses membres doit conserver la plus grande liberté d'action, car cela ne peut constituer un danger pour la République qui, seule, permettra d'arriver à l'application des principes de liberté et de justice que, quoique avec des programmes différents, nous rêvons tous. Je dois vous avouer que, pour ma part, ma qualité de travailleur manuel me donne bien peu d'espoir dans les résultats à attendre du régime parlementaire, mais pourtant je n'en dégoûte pas les autres.

« Veuillez m'excuser si je me suis un peu arrêté sur le rôle de la Ligue que vous connaissez tous autant que moi ; je vais vous en dire les raisons : comme membre de la Ligue, et aussi comme membre de son Comité central, vous devez croire que je tiens à sa vitalité, aussi dès qu'il me semble percevoir la plus petite note discordante, la crainte peu fondée d'une désunion se présente à mon esprit ; j'ai donc cru utile à la suite de lettres publiées et commentées un peu durement par quelques journaux, de vous rappeler l'article 3 de nos statuts, qui dit en parlant de la Ligue :

« Elle fait appel à tous ceux qui, sans distinction de croyances religieuses et d'opinions politiques, veulent une union sincère entre tous les Français et sont convaincus que toutes les formes d'arbitraire et d'intolérance sont une menace de déchirement civil, une menace à la civilisation et au progrès. »

« Ceci pour vous faire remarquer que, quant à moi, je ne crois pas qu'aucune des personnalités mises en cause ait manqué au but et aux principes de la Déclaration, et cela même si elles avaient manifesté un sentiment religieux de quelque culte que ce soit. Moi qui n'en professe aucun et les mets tous dans le même sac, je ne blâme point et ne discute avec la conscience de personne, et je crois, mes chers collègues, que vous êtes tous de mon avis, car en cela nous ne faisons que mettre en vigueur l'article 10 de la Déclaration.

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, à la condition qu'elles ne troublent pas l'ordre public établi par la loi. »

« Encore quelques mots, citoyens, et je termine. Je vous engage vivement à venir grossir les rangs des 4,000 abonnés du *Bulletin*, vous savez que c'est le seul moyen facile pour les 30.000 membres de la Ligue d'être au courant de tous ses travaux.

« Ceci dit, citoyennes et citoyens, je vous convie à boire avec moi à la justice égale pour tous, à son infatigable champion, M. le sénateur Trarieux, notre dévoué président, à votre belle section et à son développement, qui ne peut manquer d'arriver après un aussi beau début, et enfin aux 30.000 membres de la Ligue. (*Applaudissements.*)

« Je voudrais aussi, Citoyens, réparer un oubli ; au banquet offert par la Ligue à nos amis Buisson, Guieysse et de Pressensé nous avons avec joie levé notre verre à tous les élus membres de la Ligue, je voudrais ici boire aux électeurs intelligents qui les ont envoyés à la Chambre. (*Applaudissements.*)

« Vive la République !... »

VAUCLUSE

SECTION DE CARPENTRAS.

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Carpentras. Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Bonnaud, architecte, à Carpentras, président ; Saulet, négociant à Mazan, vice-président ; Guillet, avoué près le tribunal civil, secrétaire ; Paul Valabrière, négociant, trésorier

SECTION DE VALRÉAS.

Dans sa séance du 19 octobre la section de Valréas a adopté les résolutions suivantes :

« La section valréassienne de la Ligue des Droits de l'Homme s'associe au deuil de la France républicaine, en priant le Comité central de la Ligue d'être auprès de M^{me} Zola l'interprète de sa sympathie respectueuse et émue ;

« Elle déplore amèrement la disparition d'Emile Zola le merveilleux et inlassable écrivain, intrépide pionnier de l'idée socialiste, l'apôtre ardent à la conscience robuste de la vérité et de la justice qui, par son courage civique, sauva non seulement l'honneur de la France avec la justice sociale, l'idée républicaine et la pensée libre, mais, sans aucun doute, aussi l'existence même de la République.

« La section valréassienne de la Ligue des Droits de l'Homme adresse au ministère Combes ses plus chaleureuses félicitations pour la fermeté avec laquelle il a fait appliquer la loi sur les associations et le courage qu'il a mis à défendre la suprématie laïque ;

« Elle l'engage vivement à poursuivre la tâche sans faiblesse et à s'efforcer de faire aboutir devant le parlement les réformes suivantes :

1^o « Suppression de toutes les congrégations et retour à la

nation des biens de main-morte dont le revenu sera affecté à une caisse de retraites pour les ouvriers des villes et des champs ;

2° « Suppression de l'ambassade auprès du Vatican ;

3° « Suppression du budget des cultes et séparation des Eglises et de l'Etat ;

4° « Abrogation de la loi Falloux et monopole par l'état de l'enseignement à tous les degrés ;

5° « Impôt progressif et global sur le revenu pour arriver à la suppression des impôts indirects dits de consommation ;

6° « Suppression des Conseils de guerre ;

7° « Réduction du service militaire à deux ans ;

8° « Revision de la constitution dans le sens le plus largement démocratique. »

VIENNE

SECTION DE POITIERS.

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Poitiers. Elle a élu un comité composé comme suit :

MM. Lemoine, rue Champagne, 1, président ; Lamarque, route de Bordeaux, secrétaire ; A. Vernier, rue de la Cathédrale, 14, trésorier ; Charles Fontaine, rue Magenta, 3, et Georges Caen, rue de Magenta, 4, assesseurs.

SECTION DE LOUDUN.

Dans son assemblée générale du 5 octobre, la section de Loudun a voté la résolution suivante :

« La section loundunaise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen adresse au ministère Combes ses sincères félicitations au sujet de l'énergique et logique fermeté avec laquelle il a appliqué la loi sur les associations. »

HAUTE-VIENNE

SECTION DE VAYRES.

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Vayres. Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Leclerc, adjoint au maire, président ; Besse, conseiller municipal, vice-président ; Biojou, boulanger, secrétaire ; Biojou, conseiller municipal, trésorier.

VOSGES

SECTION D'EPINAL.

Dans sa séance du 4 octobre, le comité de la section d'Epinal a émis à l'unanimité les vœux suivants :

1° « Abrogation des Conseils de guerre en temps de paix.

2° « Abrogation complète de la loi du 13 mars 1850, dite loi Falloux, et que l'enseignement soit donné par l'Etat exclusivement.

3° « Que le service de deux ans soit adopté par le Parlement.

4° « Séparation des Eglises et de l'Etat.

5° « Que le gouvernement dépose le plus tôt possible un projet de loi sur les retraites ouvrières.

6° « Que le Sénat vote dans le plus bref délai la loi déjà adoptée par la Chambre des députés sur le repos hebdomadaire.

7° « Que toutes les responsabilités encourues par les fonctionnaires et les simples particuliers dans la mort de l'instituteur Gobillot, du village des Paroches, soit nettement établies poursuivies et rigoureusement punies.

8° « Que le gouvernement ne se désintéresse pas des questions arméniennes et roumaines. La section rappelle la non-exécution des clauses du traité de Berlin assurées aux arméniens catholiques en Turquie et aux citoyens juifs en Roumanie la liberté religieuse et l'égalité civile et politique. »

Enfin, le comité prie le dévoué président de la Ligue, M. Trarieux, de transmettre au gouvernement et en particulier à M. Combes, président du conseil, ses sincères félicitations pour la fermeté avec laquelle il a fait appliquer la loi sur les congrégations et l'engage à persévérer dans sa lutte contre tous les cléricismes, en attendant la séparation des Eglises et de l'Etat réclamée par tous les vrais républicains.

YONNE

SECTION D'AUXERRE.

Dans sa séance du 30 septembre, la section d'Auxerre a voté l'adresse suivante :

« Considérant que les congrégations, s'inspirant du Syllabus et recevant le mot d'ordre de l'étranger, ne sauraient se réclamer des principes de 1789 ;

« Considérant que l'Etat laïque ne pourrait, sans faiblir, sacrifier ses droits à la puissance monacale et confier aux congrégations l'éducation de la jeunesse française ;

« Adresse au ministère d'action républicaine ses plus vives félicitations pour la fermeté avec laquelle il poursuit l'application de la loi, et compte en outre sur l'énergie de M. le président du Conseil pour mener à bien l'œuvre entreprise, en assurant la victoire définitive de la République et de l'esprit moderne sur la réaction cléricale et nationaliste, ennemis de tout progrès. »

Monument Emile Zola

LISTES DE SOUSCRIPTION

QUATORZIÈME LISTE. — 16 Octobre 1902.

Paul Menrice, homme de lettres.....	100 »	fr.	Lucien Bigot.....	5 fr.
Brioux, auteur dramatique.....	50 »		M. et Mme J. Schnerb.....	5 »
La Loge : Les frères unis inséparables, Paris.....	100 »		Souscriptions recueillies à Caux :	
E. et P. Bernard.....	100 »		Groupe d'études sociales de Caux, 2 f.; César Arnaud, Pierre Félip, Joseph Nongaret, Denis Pibre, Gastal, instituteur, à Nizas, chacun 1 f.; Marius Bousquet, instituteur à Caux, G. Gramé, instituteur à Caux, Marius Nègre, instituteur, à Paris, Florentin Nègre, Louis Maury, Pascal Washington, Frédéric Audibert, Pierre Audibert, Séverin Bousquet, Albert Boyer, Odile Boyer, Godefroy Gigou, François Sire, Colombier, Emile Combes, Albert Gauch, Marcellin Nougier, Albin Vernazobres, Etienne Grenier, Victor Julian fils, Razimbaud, chacun 0 f. 50 ; Jacques Rasigade, Gaston Martin, chacun 0 f. 30 ; Marius Carayol, Louis Pujol, Arthémon Pons, Marius Mathat, Lubin Rasigade, Albcric Fabre, Louis Pascal, Louis Taillade, Théophile Bousquet, Marius Mazet, François Fabre, Augustin Vincent, Théophile Acher, Barthe, peintre, Marius Virgile, Emilien Malaterre, Raphaël Acher, S. Mathat, Jules Souquet, un anticlérical, anonyme, Julien Emile, chacun 0 f. 25 ; Guibert Bertin, Albert Buard, Etienne Souquet, Emile Mazet, Julien Oswald, Joseph Bousquet, Marius Pibre; Sidon Audibert, Benjamin Coutison, une victime du militarisme,	
Jean Finot, directeur de la Revue, ancienne Revue des Revues.....	100 »			
Mme la Doctoresse Guénot-Fouchet.....	5 »			
Mlle Léonore Fouchet.....	2 »			
G. F.....	5 »			
Von Geusau, à Gromingen, Hollande.....	5 »			
Gaston Schvaab, à St-Dié	10 »			
Abraham Weiller, à Saint-Dié.....	5 »			
Anonyme.....	2 »			
Elef à Saint-Dié.....	5 »			
Georges Blum, à St-Dié.....	2 »			
André Bloch, à St-Dié.....	3 »			
Meyer, à Saint-Dié.....	5 »			
Des Admirateurs de Cha-teaufeuf.....	5 »			
Produit d'une ruète faite à St-André de Valborgne, après une Conférence de MM. Pastre, député, Marius Richard, de Ronville et Berthezene.....	23 »			
M. et Mme Louis Lucas.....	5 »			
Mme A. Charbonné, née Boutteville.....	3 »			
A. Mesnil.....	2 »			
La Loge La Bonne Foi, Or. de St-Germain-en-Laye.....	10 »			
Th. Bodde, à Schenectady, Etats-Unis.....	10 05			

chacun, 0 f. 20, Pascal Gau-	Un ménage chevalier de	fr.
cel, Louis Gaucel, chacun	la Légion d'honneur..	5 »
0 f. 15. Ensemble.....	E. C., ancien commissaire	
25 90	de police, dreyfusard	
Edouard Droz, professeur	convaincu.....	1 50
à Besançon.....	S. Halbronn.....	5 »
Mme Baigüe, à Besançon.	François Babot.....	2 »
Dr Baigüe, à Besançon..	Lantier.....	» 30
H. B., à Besançon.....	Collecte faite à la maison	
	E. Le Deley : L. Géli-	
Souscriptions recueillies		
par <i>L'Aurore</i> :		
Cerf Bloch.....	gné, Le Deley, un nation-	
Benjamin Bloch.....	naliste, Adonis, Jou-	
Emmanuel Bloch.....	veau, Grain, Portier,	
Victor Mathieu, Paul et	de Girard, Etienne,	
Henri Thiébeau, artistes	Bourgeois, Danton, Vri-	
lithographes.....	ty, Vogin, Rozel, Con-	
3 »	quet, Vigier, Crampon,	
Paul D.....	Meunier, Léon Adonis,	
5 »	Baillet, Molière, Prud-	
Louise Gaudebert et son	homme, An. Guilloteaü.	
petit frère Sisi, ensemble	Ensemble.....	14 50
S. A.....	Fontaine, à Saint-Denis.	3 »
1 »	« Au grand apôtre », Mous-	
Henri Zuber.....	tapha Réchid, étudiant	
5 »	en médecine.....	2 »
Ernest Perrinjaquet....	2 »	
2 »	Robert Brussel.....	5 »
Charles Lisch.....	F. Guineleau, à Vienne	
2 »	(Autriche).....	1 »
G. Bonnefond.....	Albert Feist.....	5 »
2 »	G. Pallu de la Barrière,	
L. Fouquet.....	publiciste.....	10 »
2 »	« A bas la tourbe nation-	
Adam Martin.....	naliste, à bas la clique	
1 »	antisémite, vive <i>L'Au-</i>	
G. Charbonnier.....	<i>rore</i> », A. Provost... ..	2 »
1 »	Un grand admirateur de	
René Amm.....	l'homme juste, coura-	
1 »	geux et bon qu'a été	
Alphonse Montu.....	Emile Zola.....	10 »
1 »	Frédéric Lévy, avocat à	
Gustave Edy.....	la Cour d'appel.....	5 »
» 50	M ^e Félix et son fils André	5 »
Paul Le Bris.....	Un prolétaire israélite..	1 »
» 50	Georges Bourtin, Bardin	
Cinq socialistes admira-	et Legendre, trois socia-	
teurs des défenseurs des	listes admirateurs de	
humbles et des déshéri-	Zola qui ont crié : « Vi-	
tés : Y. Berriet, institu-	vent les Boers! Vive	
teur, 0 f. 50; Y. Lemoi-	Zola! ».....	3 »
ge, 0 f. 50; Sibiril,		
voyageur de commerce,		
0 f. 50; Tallec, facteur		
rural, 0 f. 25; Lelong,		
cordonnier, 0 f. 50. En-		
semble.....		
2 25		
Albert Deseine.....		
1 »		
R. Pugilet, à Bordeaux.		
1 »		
G. Mothes, Corbon-Blanc		
1 »		
Le groupe d'action révo-		
lutionnaire de Leval-		
lois-Perret.....		
5 »		

Dr Dol, conseiller général des Basses-Alpes, à Valensole	5 »	fr.	communale de la rue Manin	fr.	3 50
Dr A. Gros, de Marseille	5 »		SOUSCRIPTIONS RECUEILLIES		
Dr René Monod	5 »		PAR <i>Le Rappel</i> :		
Dr Robineau, chirurgien des hôpitaux	5 »		Hubert-Simonin, instituteur, à Raon-les-Léan.	1 »	
Dr Sauvage	5 »		A. Le Bedel, à Lille	1 »	
Dr Bigast	5 »		Tournois, lecteur du <i>Rappel</i>	5 »	
Fernand Izouard, avocat à la Cour, et Mme	5 »		M. et Mme Bizot	1 05	
Mlle Renée Izouard, âgée de dix jours	3 »		Comité d'action républicaine anticlérical, de Honilles	6 65	
Mme Chauchot	5 »		V. D.	2 »	
Mlle Laroux, sage-femme	5 »		SOUSCRIPTIONS RECUEILLIES		
Léopold Cören, compositeur de musique	5 »		PAR <i>Le Siècle</i> :		
Eugène Lyon, de Marseille	5 »		Pierre Nozière	10 »	
Léonce Jalaguier, industriel	5 »		G. D., an'Havre	10 »	
Raphaël Cassin, avocat à la Cour	3 »		Georges Mermel, à Bourg	3 »	
E. Phily, « Au maître romancier »	2 »		J. Nordman, St-Etienne	10 »	
Delannoy	5 »		L. Nordman, St-Etienne	10 »	
SOUSCRIPTIONS RECUEILLIES					
PAR <i>Le Radical</i> :					
Ch.-A. Ranovitz	10 »		Ernest Verdier, à Rodez	2 »	
W. S.	2 »		Léon Perseil, à Rodez	2 »	
Mme W. S.	2 »		Alfred Goguel	19 90	
A. D.	1 »		Tueteu	3 »	
Massina, à Oms	2 »		E. Debled, à Linas	5 »	
Morice, instituteur, à Aigné	1 »		Souilhac	1 »	
Les instituteurs de l'école			Paul Kinsbourg	20 »	
			I. D.	10 »	
			A. Vidal-Naquet, président du consistoire israélite, de Marseille ..	10 »	
			F.-L. Guignet, Vincennes ..	5 »	
			E. Bazin	2 »	

Total de la quatorzième liste 978 70

QUINZIÈME LISTE. — 17 octobre 1902.

Paul Hervieu, de l'Académie française	50 »	fr.	E. Samuel	5 »
Delpuch, sénateur	10 »		Anonyme	10 »
Dr Hacks, de Fécamp	20 »		E. May, chef de bataillon en retraite	3 »
F. Nègre, ingénieur et M. Nègre, instituteur, « A l'Immortel auteur de <i>Travail et de Vérité</i> , à l'apôtre de la <i>Justice</i> »	4 »		Abraham David	5 »
			Nouvelles souscriptions de la section des quartiers Plaine-Monceau et Ternes : Ernest May, 100 f., Paul Gautrot, 5 f., Her-	

man Cohen, 20 f., Mme Pignon et son gendre, 20 f., Kasimir, 10 f., Paul Rouffio, 40 f., Anonyme, 20 f. Ensemble.	215 »	A. Sousman, de Cannes	.
Aron	7 »	Mme M. L.	5 »
Mlle R. Bloch	2 »	H. A. Brustlein, d'Unieux	10 »
Deux Anonymes	10 »	Comité de l'Union Radicale et socialiste d'Orsay	40 »
J. et S. Wormser	6 »	Fernand Brisset, de Douc-la-Fontaine	2 »
André Berthon	2 »	G. Mongin, instituteur ..	1 »
Beaudoux	1 »	Teytaud, de Lisieux	3 »
Jacquot, rue des Bourdonnais	10 »	Paul Mangini, de Sartène	2 10
Roudil	5 »	A. Cornat	1 »
Achille Brach, conseiller du Commerce Extérieur de la France, vice-président de la Chambre syndicale de l'Industrie et du Commerce parisien des soieries	20 »	Section de Nice, 5 f., Maxime Dreyfus, Paul Montel, Dr Rossanoff, chacun 2 f., Louis Malaquin, Pierre Pezzetti, Marcelin Belmond, Faraud, Alziari, Tardieu, Paul Oddo, chacun 1 f., Martin, 0 f. 50, Gandini, Traubad, Edouard Montel, chacun 1 f., Vve Albin Montel, 2 f., A. Messiah, Emile Museat, chacun, 5 f., Hélène Museat, 2 f., Marcellé Museat, 1 f., N. N. 2 f., J. Caron, 1 f. 25, Félix Mayrargue, 10 f., Bovis, 2 f., J. Messiah, 5 f., J. C. 1 f. Georges Mayrargue, 5 f., Raymond Michaud, 3 fr. Ensemble	65 75
J. Moche	10 »	SOUSSIONS RECUEILLIES	
Armand Cahen-Strauss.	20 »	<i>PAR L'Aurore :</i>	
Georges Gatineau, avocat à la Cour d'Appel.	10 »	Gustave Fouju	10 »
Anonyme de la Haute-Loire	20 »	Loge maçonnique « Temple de l'Honneur et de l'Union »	25 »
Versé par R. Méheust, pour un groupe de télégraphistes de Paris-Central, partisans de la <i>Justice</i> et de la <i>Vérité</i>	40 »	A.-P. Wall	5 »
P. F. Luca, de Monaco.	10 »	Jean Wall	2 50
Dr Godineau	5 »	Marcel Baillet	1 »
M. Luca	2 »	Un groupe de commis des Postes, de la recette principale de la Seine ..	9 »
Gavini de Giocatojo	2 »	Un groupe de sous-agents des Postes libre-penseurs : reliquat de la souscription faite pour la couronne des obsèques	3 35
Toussaint Luca	2 »		
Charles Gastaud	1 »		
Horace Luca	1 »		
J.-C. Orsini	1 »		
J. Q. Andrei	1 »		
Charles Luca	1 »		
Comité de la section Rochehouart, premier versement	50 »		
L. et C. Hipeau	5 »		
Lasternas, instituteur à Ste-Trie	» 50		

Eugénie Claret.....	4 fr.	M. et Mme Arthur Noël.	4 fr.
A. Franck.....	1 »	Une jeune institutrice,	
M.-E.-H. Charles.....	1 »	émule de Marc Froment	
Auguste Guy, à Versailles	5 »	de <i>Vérité</i>	2 »
Hugonnet, à Versailles...	5 »	Arthur Blad.....	20 »
Peeters, à Versailles....	2 »	Jules Gillet père, à Ballon	2 50
C. et R. Vincent.....	5 »	Tenisse, instituteur, à	
Roure et Fournel, profes-		Ville-Langy.....	1 »
seurs de l'enseignement		Une Marseillaise et cinq	
technique, à Marseille.	2 »	Marseillais de Mem-	
G. Peyrat, percepteur..	5 »	penti.....	6 »
Un groupe de camarades		Grélois, instituteur....	1 »
de la Compagnie du		Debacq, instituteur....	1 »
chemin de fer du Nord	7 50	P. Gournet, à Béziers...	» 60
Meignen, instituteur, à		Capbeen, instituteur, à	
Villemer.....	1 »	Samadet.....	1 »
La Libre-Pensée de Monta-		J. Mayence, à Bordeaux.	1 »
uban.....	5 »	Agnès Mayence, à Bor-	
« Sa statue devant le Palais		deaux.....	1 »
de justice », Sick....	5 »	Un israélite breton, admi-	
François Aufray, avocat		rateur de <i>J'accuse</i> ...	5 »
à la Cour d'appel....	10 »	J.-B. Gras.....	5 »
Justin Choquenot.....	5 »	« Au génial écrivain du	
Louis Patin.....	» 50	peuple, qui fit passer	
Henri Falliot.....	10 »	aux coloniaux tant	
La caisse de solidarité de		d'heures charmantes	
la société « La Famille »	25 »	autant qu'instructi-	
René Henry.....	1 »	ves », D ^r Mazot, d'Haï-	
Mine veuve Favof.....	1 »	phong (Tonkin).....	5 »
Le directeur du « Travail-		G. Meyer, avocat à la	
leur Libre », à Alais.	5 »	Cour.....	20 »
Dr Félix Wagner, prési-		Cinq graveurs de la rive	
dent de l'Association		gauche.....	3 »
républicaine cantonale		Dubois.....	1 »
de Saint-Georges-de-		A. Kenck.....	1 20
Nievre.....	3 »	Ganeline, de Liège.....	1 »
Total de la quinzième liste.....			911 50

SEIZIÈME LISTE. — 18 Octobre 1902.

Dr Tillaux, membre de	fr.	bre de l'Institut.....	400 fr.
l'Académie de médecine	100 »	Le Dr S. Pozzi, profes-	
Gustave Charpentier,		seur à la Faculté de	
compositeur de mu-		médecine, sénateur...	100 »
sique.....	50 »	Anonyme.....	5 »
Henri Bryois.....	20 »	A.-J. de Vriès, d'Amster-	
Emile Straus.....	50 »	dam.....	20 »
Salomon Reinach, mem-		C. S. V. B., d'Amsterdam.	5 »

Section du Perreux : Danguy des Deserts Charles, 2 f., A. Guilvet, 2 f., Caron, 0 f. 25, Brises, Chassignole, Crahis, Bouquereau, Lambaler, chacun 1 f. 50, E. Verlaïne, 1 f. Octave Courty, 1 f., Hetzel, 1 f. Mme Chotteau, 5 f., P. Chotteau, 5 f. Louis Florentin, 2 f., Burger, 2 f., Emile Renard, 0 f. 50, Dupressoir Emile, 1 f., Lesturgie, 0 f. 50, Bordene, 1 f., Marchet, 1 f., Souchet 0 f. 50, Masson, 0 f. 50, Manfredi, 0 f. 50, Louis Chardin 0 f. 25, Nicolas Huder, 0 f. 25, Grosselet, 0 f. 25. Ensemble 30 »

Souscriptions recueillies par le *Journal de Salonique*, et transmises par le journal *Le Temps* : Le Dr Misrachi, 20 f.; Lazare Misrachi, 20 f.; Edouard Allatini, 40 f.; M. Morpugo, 10 f.; Benico Saltiel, 10 f.; Mario Fernandez, 10 f.; Dino Fernandez, 10 f.; Alfred Misrachi, 10 f.; B. Fleicher, 10 f.; Jacob Modiano, 30 f.; Isaac Yahiel, 10 f.; J. Misrachi, 10 f.; F. J. Amar, 10 f.; Joseph Rousso, 4 f. 20; Albert H. Scialom, 5 f.; Jacques Kohn, Sem. J. Yahiel, 5 f.; L. et R. Carmona, 4 f.; Marc Carasso, 2 f.; O. Botton, 2 f.; Moïse Benrubi, 10 piastres; Salomon Salem, 5 piastres; Dr Yoël, 10 piastres; A. Nahmias, 5 piastres; M. Molho, 5 piastres; J. Carasso, 5 piastres; O. Allaluf, 5 piastres; A. Sasson, 5 piastres; S. Angel, 5 piastres; Saül Benahmias, 5 piastres; A. Nahmias, 10 piastres; B. Saltiel, 5 piastres. Ensemble 235 »

C. et M. de Castres, « Deux chaleureux partisans de l'auteur de

Travail..... 4 fr.

Henri Ebstein, de Châlons-sur-Saône..... 5 »

Section de Vitry-le-François, deuxième liste : Lucien Ulmann 5 f.; Versements effectués par le comité républicain de Vitry-le-François et les membres composant la délégation de ce comité, 51 f.; Ensemble 56 »

Souscriptions recueillies par la section de Morez : Section de Morez, 10 f.; un jeune républicain, 1 f.; Charles Martinez, 2 f. Ensemble..... 13 »

Salmon Caïn, à l'auteur de *J'accuse*..... 5 »

Lucien Suer, professeur au lycée de St-Etienne 5 »

Six souscriptions versées par M. Blum, président de la section du deuxième arrondissement : Eugène Keim, 10 f.; André Kleim, 10 f.; Anonyme, 2 f.; A. Charlet, 5 f.; M. Delage, 3 f.; Silbersehmidt, 3 f.; Ensemble..... 33 »

Abadie et Poitevin, commis des postes à la ligne des Pyrénées à Bordeaux, « A la gloire de l'immortel champion de Justice et de Vérité..... 4 »

L. Duchêne, à la mémoire du défenseur de la Justice, hommage d'un magistrat..... 5 »

Léon Cattela 20 »

Ch. Lienhart, pour le comité de la section de la Porte-Saint-Martin... 100 »

Jules Hinstin 20 »

Dr Kahn..... 5 »

Nephtali Weill..... 5 »

Kobak 3 »

La Loge de La Fédération Maçonnique..... 30 »

Zivy, ingénieur..... 20 »

Feldmann, avocat à la	fr.	Mme Paulin, M. et Mme
Cour d'appel	20 »	Benoit, 2 f., E. Boncenne, 2 f. 10,
Oulif, avocat à la Cour		Mme Saup, Chardainne, Che-
d'appel	20 »	valier, Haudebourg, M. Man-
J. P. Milliet	10 »	doche, Mme Pruneau, M. et
Mme Hubert-Milliet	5 »	Mme Galopin, L. Henrion,
Dr Maurice Péraire et		chacun, 0 f. 50, Lambert,
Mme Maurice Péraire, ..	10 »	Alliance Thyriet, chacun, 1 f.,
Gédalge, « A l'apôtre de		Dufour, Cuny, Eugène Delsol,
la justice »	50 »	Baboulière, chacun 0 f. 50, A.
Section de la Roquette-Sainte-		Rios, 0 f. 25, Albert Maupeix,
Marguerite : Creussel, prési-		0 f. 15, Talma, 1 f., Léon
dent, 4 f. 50; Jacob, secrétaire,		Jolly, Juliette Jolly, chacun
2 f.; B. 2 f. 50; Barbier, 2 f.;		0 f. 25, Dr Coutant, 5 f.,
Beaufils, 0 f. 50; Boitard, 1 f.;		Hervé Hamelin, 0 f. 30, Nizon,
C. 2 f. 50; Cart, 5 f.; Charle-		1 f., M. Doisneau, 0 f. 20.
ville, 3 f.; G. Levy, 1 f.;		Ensemble
V. Lévy, 1 f.; Salvador Rosen-		65 »
wald, 1 f.; Sincère Rosen-		Liste recueillie par M. Gerson,
wald, 2 f.; Weill, 2 fr.; Wolf,		président de la section de la
5 f. Ensemble	35 »	Folie-Méricourt : J. Angot,
A. Rheims	50 »	Bidouelle, Max Levy, Chauvin,
Ch. Fray	50 »	Delage, R.-J. Larcher, Lalle-
P. Gr.	20 »	ment, Gabriel Roulet, Just Brab-
Mme Salleron, de Cra-		bant, Marcel Cimier, Vinceler,
vant	5 »	Naze, Kaffard, Velter, Pasquier,
Melle Favre, membre de		Henri Roulet, V. Gégou, Ediany,
la section de Lausanne	5 »	Un gros Alsacien, Mathilde Le-
G. Letixerant,	5 »	coq, chacun 0 f. 50. Berthe
P.-D. Prunetti, Dr de l'é-		Franch, 0 f. 20. Un petit épici-
cole primaire supé-		er de Montrouge, Un potache
rieure, à Bourg-Saint-		de Charlemagne, chacun 1 f.
Andol	1 50	Ensemble
Henri Fleur, typographe	2 10	12 20
B. C.	20 »	Section de Mirabeau : Delaye,
Elie Halévy	20 »	maire, 1 f., Menc, retraité, 2 f.,
G. et L. Schulmann, ...	20 »	Fami de Passeron, un franc-
Section de Levallois-Perret :		maçon, un libre-penseur, Chal-
15 f., Caucé, 5 f., Borel, 5 f.;		lier, propriétaire, Comte pro-
Goldber, 2 f., Alfred Boncenne,		priétaire, Magnan, scieur de
1 f., Milon, 0 f. 50, Lamblet,		long, Prudent, garde-cham-
1 f., Guglielmi, 3 f., Toutain,		pêtre, chacun 1 f., Adrien Lu-
2 f., Lazzzerini, 1 f., Jatteau,		caïn, 0 f. 25, Elie Aillaud, 0 f. 50,
0 f. 50, Lucas, 2 f., Averton,		Baptistin Banon, 0 f. 50, un
X., Derrien, chacun, 1 f., Da-		ami de la vérité, 1 f., un ré-
buron, Raoul Tordeux, Alfred		volutionnaire, 0 f. 25, Naudon,
Thibaudot, Corriveau, L. Bu-		cantonnier, un collectiviste, un
det, Frédéric Landeau, Adol-		ami du curé, un républicain,
phe Landeau, chacun 0 f. 50,		chacun 0 f. 50. Ensemble 14 50
		Souscription recueillie par
		la section de Béziers. . . 206 »

SOUSCRIPTIONS RECUEILLIES

PAR *L'Aurore* :

Léopold Goldschmidt... 500 fr.

Liste de souscription faite par l'ami Simon Salmona parmi quelques membres du Diamant-Club et autres diamantaires d'Anvers :

J.-M. Walck.....	10 »	Un Sioniste.....	1 fr.
Fischer et Cie.....	8 »	Jos. Zinner.....	1 »
H. Salti.....	5 »	Ph. Fellermann.....	5 »
M. Finkelstein.....	5 »	Silberblatt.....	1 »
Neukorn et Schmadler..	5 »	J. Pressel.....	1 »
Moïse Siva.....	5 »	Schwarzstein.....	1 »
Albert Montias.....	5 »	A. Ullmann.....	1 »
Victor Joseph.....	5 »	Simon Salmona (2 ^e ver- sement).....	2 »
A. Herg.....	2 »	P. Rie, de Londres.....	50 »
Ad. Adler.....	5 »	Mme Georgina Weldon..	20 »
E. Van Beerer.....	2 »	P. V., admirateur, à Saint- Etienne.....	3 »
Fleischmann.....	5 »	Jules Laverny, avocat, à Perpignan.....	5 »
Schwéber.....	20 »	M. et Mme Pierre Bu- din.....	20 »
Salomon Habid.....	5 »	Hervonet, acteur, à Mar- seille.....	1 »
G. Kleinberg.....	5 »	A. Luivaux, à Nantes... 1	50 »
Henri Weinberg.....	5 »	A. F., à Dijon.....	1 »
Ferdinand Kleinberg... 20	»	J. Pannier, vitrier.....	1 »
Sylvain Kleinberg..... 100	»	J. Coutant, peintre.....	1 »
Krongold.....	5 »	Emile Detot.....	5 »
B. Busch.....	2 »	Maurice Lehmann.....	1 »
L. Fischer.....	20 »	Albert Lévy.....	3 »
F. Schulzinger.....	5 »	Jacques Nerson, à Val- réas.....	5 »
B. Fischer.....	5 »	Esther Gimpel.....	2 »
Van den Aeker.....	1 »	Jeanne Gimpel.....	2 »
Bonas frères.....	50 »	Robert Gimpel.....	1 »
Saril et Kohn.....	5 »	Isidore Marx.....	20 »
Léon Fischer.....	2 »	A. Séligmann.....	2 »
Adorateur de la Justice.. 20	»	Chabot, instituteur.....	» 50
Adorateur de la Justice.. 20	»	A. Terrien et L. Aubert..	2 »
Adorateur de la Justice.. 20	»	Julien Degans.....	3 »
Salomon Esquenazy.....	5 »	Lavaudet.....	» 50
J. Esquenazy.....	2 »	J. Canetier.....	» 50
A. Missahi fils.....	3 »	E. Durand.....	» 25
N. Ménasché.....	1 »	J. Adis.....	» 25
W. Sorer.....	2 »	Barbantani.....	» 25
Oscar Fischer.....	2 »	Pierre Audibert.....	» 25
H. G.....	2 »	Eugène Sauval.....	» 25
Jonas Fischer.....	1 »	Anonyme.....	» 25
Jacques Gutwerth.....	1 »	Piat.....	» 25
		Sante Guenin.....	» 50
		Nouvel.....	» 25
		R. Durand.....	» 50
		Michel Olivier.....	» 50

Melesne-Arles	» 50	E. Delahaye	1 »
Guayraud	» 50	Mme E. Delahaye	1 »
Etagonard	» 50	Jules Pailès	» 55
François Gros	» 15	J. P., à Pantin	1 »
Victor Rey	» 50	Un Libre-Penseur de Bati-	
Henri Fersier	» 30	gnolles	1 »
Véran	» 50	Michel	» 25
Gardiol fils	1 »	Cotisation faite à un enter-	
Louis Hérisson	1 »	rement civil, versé par	
Trouche	» 25	un soldat du 26 ^e	1 »
Fléchon	» 50	Un groupe de passemen-	
Lecoq	» 50	tiers de la rue Alibert	10 »
L. Quénin	» 50	Emile Pélissier	1 »
Robinet	» 15	Comité de propagande so-	
Jacques Serre	» 50	cialiste de Sorigny	5 »
E. Disy	» 30	Abeillon, Moutier-Aubert	1 »
Raymond	1 »	Blossier	1 »
Cartellier	» 50		
Antonin Plandrin	» 25		
G. Nougaret	» 50		
Charles Mestre	» 50		
Catherine Rousset	» 30		

SOUSCRIPTIONS RECUEILLIES

PAR *La Petite République* :

Joseph Noos	20 »
Comité républicain socia-	
liste du quartier de la	
Gare (XIII ^e Arrt)	5 »
Libre-Pensée, du Mans,	
« Au grand littérateur	
anticiérical »	25 »
Un lecteur, de Bar-sur-	
Aube	» 55
Lacaze, mécanicien	1 »
Admirateur de l'œuvre	1 »
Un socialiste révolution-	
naire cetois	1 »
Vinberg	3 »

SOUSCRIPTIONS RECUEILLIES

PAR *Le Radical* :

M. Cr., à Linas	5 »
Brault, à Cirons	» 50
Chevalier, à Girons	» 50
Cuvillier, à Ambleteuse	1 »
Maze, à Levallois-Perret	1 »

SOUSCRIPTIONS RECUEILLIES

PAR *Le Siècle* :

P. Kerdyk, au Havre	100 »
G. Maze	10 »
L. Dreyfus	10 »
G. Dreyfus	10 »
Ch. Meura	5 »
R. Meyer	10 »
Windesheim	10 »
Danon	10 »
Alb. Schlagdenhauffen	10 »
Laneuville	10 »
L. Meyer	15 »

Total de la seizième liste

3.054 85

DIX-SEPTIÈME LISTE. — 19 Octobre 1902.

Henry Mornard, avocat	fr.	Georges Duret, maire de	
au Conseil d'Etat et à		Lormont (Gironde)	10 »
la Cour de cassation	20 »	Albert Mélése	10 »
P. Duprat, de Bayonne	2 »	<i>Le Foyer du Peuple,</i>	
G. Léon de Valenciennes	20 »	université populaire	
Anatole Lévy	20 »	d'Amiens	5 »

« Victime de la haine et de la Jalousie ».....	fr. 5 »	non, Gonnet, L. Marc, Guiddossy, Massion, Vallet, chacun 1 f.; J. Simon, 0 f. 75; Riffay, 0 f. 60; Henri Bertrand, Baudoin, Louis Lefebvre
Fred. G. de Vriès, d'Amsterdam.....	2 »	Mme Groiselle, Ernest Pelletier, Dubois, Dandy, Mme Riffay, Laigle, Henri Chrétinat, L. Chrétinat, Courteaux, Ablafoli, Garnotel, chacun 0 f. 50; Laperre, F. Monge, Mlle Andoque, Flammang, Gay, Dauviller, Macadré, Robin, Villien, Chateauf, G. Barbot, Coteret, Legras, L. Laguilly, Dauthuille, Rembur père, Tavernier, chacun 0 f. 25; Asbacher, Barrachi, Paricaud, Hamig, Brunel, Gamarche, Michel, chacun 0 f. 20. Ensemble....
J. Dufau.....	» 50	28 »
Section du deuxième arrondissement; Albert Weil, 10 f.; A. I. 5 f. Gaston Schneider, 2 f. Léon Schneider, 1 f.; Ensemble.....	49 »	Nouvelles souscriptions recueillies par la section Plaine-Monceau-Ternes:
Supplément de quête faite à la réunion de la section brestoise.....	3 55	Mme Deraismes, 5 f.; Georges Level, 20 f.; Georges Baër, 5 f.; Raoul Mossé, 20 f.; Dormois, 1 f.; Viala, 2 f.; Meyer-Heine, 5 f.; Guébin, 2 f.; Lévy père, 10 f.; Lévy fils, 5 f.; Ensemble.....
Section du Loudun, troisième versement: Chevalier, 1 f.; Desmars, 1 f.; Mercier, Cardon, Lamaur, E. Boutin, A. Blanchet, Alzon, M. Soulié, V. Gaillard, Jorigné, Soulier, Baisse, chacun 0 f. 50; Ensemble.....	7 50	Sandoz..... 5 »
Ferdinand Garreau, d'Avallon.....	5 »	Berthol-Graivil..... 5 »
Massonneau, buraliste, à St-Gaultier.....	1 »	La Loge «L'Avenir»..... 20 »
L. Aurfot, instituteur, à Thonay.....	4 »	Paul Kahn..... 30 »
Isidore Salomon.....	5 »	Larose..... 5 »
J. Bourdel, à la Sellette.....	20 »	Georges Guadet..... 10 »
Souscriptions recueillies par la section nîmoise: Léon Bayet, professeur au lycée de Nîmes, Cavaillon, Delon, Paul Milhaud, chacun 2 f.; Loge de Nîmes, «L'Echo du Grand Orient», 10 f.; G. Guirandin, conseiller municipal de Nîmes, Héraud, Randon, A. Isnard, chacun, 1 f.; Jeannin, Peyron, Borgne, A. Fabre, professeur, A. Bac, Rébaulet, Collot. Albert Thèbe, chacun 0 f. 50. Ensemble.....	26 »	Bebin..... 4 »
Section de Pantin-Anbervilliers: Léon Deschamps, Ed. Mayeux, marbrier, chacun 2 f.; Corneloup, J. Mauger, Un libre-penseur, J. Hanen, M. Bus-		Hap..... 4 »
		SOUSCRIPTIONS RECUEILLIES PAR L'Aurore:
		Mme Cantin..... 10 »
		A. Monira, avocat à la Cour d'Appel..... 10 »
		S. Saint-Goar, à Bombay. 100 »
		Herbert-Kann..... 100 »
		Fantin-Latour, peintre artiste..... 50 »
		Mme Kleinberger..... 20 »

Mlle Olga Kleinberger...	20 fr.	Paul Aubry, à Issy-les-	fr.
J. Leitner, à Munich	20 »	Moulineaux	4 »
F. Kleinberger	40 »	Dr B. Meyersohn	40 »
Victor Scharf	20 »	F. Cohen	5 »
K. Théod. « admirateur de Zola »	2 »	Michel Weill, externe des hôpitaux, « au grand apôtre de la Vérité »	1 »
Arthur K., « A l'auteur de la Vérité en Marche »	1 »	Charles Grémieux, avocat	15 »
H. Duchesne	2 »	G. R.	1 »
P. Arlos, étudiant ès-lettres	2 »	Jules Mayer	5 »
Mlle Marie Fouettée, admiratrice de l'auteur de « J'accuse »	1 »	Bernard Weyl	10 »
Ch. Gonet	1 »	Ernest Braunschwig	20 »
Charruyer, instituteur à Prahecq	1 »	A. C., ancien élève de l'école Polytechnique	20 »
Bonnin, instituteur à Prahecq	0 50	Oscar Meyer	10 »
Perrier, cafetier à La Machine	0 50	Marx Simah, « au regretté Zola »	1 »
		Edouard Franck	5 »
		Guâret, à Athis-Mons	5 »
		Samuel Moch	3 »

Total de la dix-septième liste 875 55

DIX-HUITIÈME LISTE. — 20 Octobre 1902.

A. Ratier, sénateur	20 fr.	section du Nord des Ardennes : La Loge maçonnique « La Fraternité » de Charleville, 6 f. ; Le cercle d'études sociales « L'Étincelle », 5 f. ; Géo Lefebvre, de Charleville, 1 f. ; L'instituteur de Ville-St-Limes, 1 f. Ensemble	13 »
Armand Brette, président de la section de Rochecouart	5 »	« Une admiratrice de Zola »	10 »
Benjamin Kahn	20 »	Amédée Carvaillo, 2 f. ; Louis Soubiran, 2 f. ; E. et V. Bou-teille, 3 f. Ensemble	7 »
Beltevy, Choquet, Delaval, Pas-sage, Perrin, chacun 1 f. ; Bon-nafé, Drouart, chacun 3 f. Rouff, 10 f. Ensemble	21 »	Gorse	5 »
Souscriptions recueillies par M. S. Blum, président de la section du II ^e arrondissement : Michel Pinier, « Hommage à la mémoire de Zola, le plus grand Français de notre temps », 10 f. ; Kouch-ner, 10 f. ; Michel Kouchner, 2 f. Ensemble	22 »	Brérogny	5 »
Le Bagousse	2 »	Paul Michel	2 »
P. Debrée, adjoint au maire de Sézanne	5 »	V. Léon, de Blamont	10 »
Boulangier, professeur à Hirson	2 »	Dr M. Leven	20 »
Souscriptions recueillies par la		Benjamin Milhaud, avo-cat à Montpellier	10 »
		Section Saint-Vincent-de-Paul	50 »
		Souscription recueillies par M. Dupont, président de la sec-	

tion de Roanne : Les Amis
d'E. Zola, à St-Just-en-Cheva-
let, 15 f. 20; Charret, à Per-
reux, 0 f. 50. Ensemble 15 70

Bonnafoux, percepteur à
Albens..... 2 25

Henri Sée, professeur à
l'Université de Rennes 5 »

F. Simon, industriel.... 50 »

Biltz, industriel..... 10 »

Osiris..... 100 »

Pierre Gendronneau 2 »

S. Salomon 3 »

*L'Indépendance Intellec-
tuelle* : son directeur,
Gustave Gasser, et ses
collaborateurs, Jules
Villeneuve, L.-M. de
Thurly, Hugues Sylvain 6 »

Mme veuve Franck..... 10 »

Eugène Salomon..... 5 »

Morel-Lévy..... 5 »

Edouard N. Raphaël... 100 »

Paul Raphaël..... 5 »

A. et L. Pichon..... 5 »

Quesnot..... 20 »

Souscriptions recueillies par
M. Guillaume Kirsh, industriel:
Guillaume Kirsch, 5 f.; Max
Kirsch, 5 f.; Jules Weill, 5 f.;
Jules Julot, 2 f.; Edmond
Hirtz, 3 f.; Edmond Meyer, 3 f.;
S.-H. Bickard, 3 f.; Léopold
Picard, 5 f.; Gaston Picard, 3 f.;
Jacques Picard, 5 f.; Lucien
Greutznach, 2 f.; Jacob Hesse,
2 f.; Charles Aaron, 2 f.; Er-
nest Bloch, 2 f.; Armand Op-
penheim, 1 f.; Arthur Mau-
rice, 3 f.; Gabriel Ulmann, 2 f.;
Ch. A. Hortsman, à Neuilly-
sur-Seine, 5 f.; S. Moritz, 2 f.;
Widrich, 3 f.; Sylvain Blum, 2 f.;
Robert Kahn, 5 f.; Maurice
Hirtz, 5 f.; Jules Meyer, 1 f.;
Adrien Lévy, 5 f.; Marcel
Lévy, 3 f.; Eugène Maurice, 2 f.;
Eugène Lévy, 2 f. 50; Emile
Lévy, 2 f. 50; Hayem, 3 f.

Raymond Moïse, 1 f.; Charles
Lipmann, 0 f. 50; Armand
Lévy, 3 f. 50; Georges Weill, à
Houilles, 1 f. Ensemble 100 »

Souscriptions recueillies par la
section de Rouen, première
liste : Louis Huvé, 1 f.; Gué-
rault, 1 f.; Leroi, 0 f. 25;
Alf. Adeline, 1 f.; Wolf, 4 f.;
Henri Saunier, 2 f.; Millot, 1 f.;
M. Brioi, 2 f.; Couët, 1 f.;
Chartier, 2 f.; Texier, 2 f.;
Crépieux-Jamin, 2 f.; May, 2 f.;
Baurain, 0 f. 50; Jeanne, 2 f.;
Martin, 1 f.; Sommer, 5 f.;
Callet, 1 f. Ensemble. 30 75

Souscriptions recueillies par la
section de Lunéville, Première
liste : Fallut Joseph, à Moyen,
Gérardot Léon, instituteur à
Azerailles, Quinet Gustave, re-
ceveur des postes, Schmitt,
comptable à *l'Indépendant*,
chacun : 1 f.; Rognon, typo-
graphe à *l'Indépendant*, 0 f. 50.
Hurcy, secrétaire de sous-pré-
fecture, 2 f.; Roubach Louis,
1 f.; Gillmann G., 3 f.; Got-
choux Myrtil H., 5 f.; Anonyme,
5 f.; Anonyme, 2 f.; Audrault
P., 2 f.; Anonyme, 3 f.; Cérf
Maurice, 1 f.; Moÿse Benjamin,
J. Salmon, Pierre Salmon,
Gompertz Moÿse, chacun 5 f.;
Joyez Georges, 1 f.; Charles Vil-
lard, Emile Hirtz, Adolphe Wer-
denschlag, Isidore Weill, René
Weill, Jules Weill, chacun 2 f.;
Franck Emmanuel, 1 f.; Villard
Henri, 10 f. Ensemble. 72 50

Deuxième liste : M. le Rabbin,
Aaron, 2 f.; Edmond Dan-
nhauser, 5 f.; Léon Kahn,
2 f.; L. Dannhauser, 3 f.;
Paul Lyon, 5 f.; Bing, 2 f.;
Simon Behr, Bloch, Nord-
demann, Kahn, Olry, chacun
3 f.; David Liebschutz, 5 f.;
Blaisius, 1 f. Ensemble 40 »

Deuxième groupe d'agents et de sous-agents des Postes de la recette principale de la Seine : « A l'illustre écrivain, au défenseur de la Vérité et de la Justice » Guisset, 2 f.; Darées, Pradin, Xavier, Féez, Bataille, Chabert, Germain, Krumeich, Boyer, Fayet, Tardieu, Verdier, Gigot, Dagues-Bié, Chambon, Nougarede, Boisson, Déplante, Vivé, chacun 1 f.; Teulier, Joulé, Fort, Riffard, Bousquié, Dieuzaide, Doumenach, Micaulet, Maurel Chapusot, Descaunet Georget, Lardy, Dubosq, Sarraute, Tichadou, Rauquet, Péré, Delille, Capretz, Macle, Monteil, Brugeille, Soubrier, Comps, Barège, Velay, Prat, Alpetier, Petit, Robert, Isenard, Latapie (deuxième versement), chacun 0 f. 50 ; Benoist, 0 f. 60; Soulas, 0 f. 30; Domergue, Darzens, Cuq, Ségala, Fontan, Dubernet, Tanti, Grasmagnac, Bouillon, Pollin, Marquis, Romann, Douat, Peugey, Rapin, Lépy, Colombier, Bégurier, Lebrun, Piat, Morin, Tourrelle, chacun 0 f. 25. — Troisième groupe d'agents et de sous-agents des Postes de la recette principale de la Seine. Pour la République Sociale : le Droit et la Justice !!! Ensemble... 67 45

Souscriptions recueillies par la section de Loudun, 4^e liste : Emile Maître, 5 f.; Octave Mellon, 2 f.; Rey, Bos, Rosmann, Deux employés de magasin, chacun 0 f. 50; Richard, Château, Piron, Emile Bourdilleau, Louis Deletang, Xavier Thibault, Charles Hennebault, François Thibault, Girault, Eugénie, Dugast, chacun 0 f. 25. Ensemble 41 f. 75

Souscriptions recueillies par la section d'Antibes, première liste : Rifaut, commandant en retraite, président de la section d'Antibes, 5 f.; Tanelle, employé, Cauvin, répétiteur, Thouvenin, négociant, Fugairon, typographe, E. Roux, imprimeur, Coing-Boyat, mécanicien, Raimondi, architecte, Farinole, professeur, vice-président, Blanc, professeur, secrétaire, chacun 0 f. 50; Pélissier, clerc de notaire, Boy, employé, E. Giraud, agrée, Pauquin, conducteur des ponts et chaussées, Bordet, professeur, Escoffier, professeur, Gillo, instituteur, Séanal, préposé en chef de l'octroi, Dr Clergue, Carriut, horticulteur, Favre, ingénieur-agronome, Sirgny, principal clerc de notaire, chacun, 4 f. Ensemble... 21 50

Souscriptions recueillies par la section de Belfort, première liste : Jacques Dreyfus, 200 f.; Léon Hauser, Les frères Gabriel Lévy, Bernheim frères, Léon Schowb, Simon Bernheim, Alfred Picard, Edouard Lévy, chacun 10 f.; Dr G. Lévis, Henri Lévis, Maurice Schwob, Louis Lévis, Alfred Hauser, Marcel Bernheim, Madrice Meyer, Brunschwich-Schwob, Veuve S. Lévis, Mlle J. Dreyfus, Lucien Dreyfus, Anonyme, chacun 5 f.; M. Franck, M. E., Van der Heym, Mme Hattin de Giromagny, chacun 3 f.; Henri Rueff, Anonyme, Albert Lévy, J. Brunschwich, M. E. Lévy, de Lachapelle, Anonymes de St-Loup, chacun 2 f.; Henri Geissmann, Clément Bloch, D. Demet, officier de territoriale « afin que Mercier et Millevoze

ne l'ignorent » Lévy frères, chacun 1 f.; Louis Valley, Anonyme, Rozier, Commis d'Inspection, Prêtequin, insti- tuteur, chacun 0 fr. 50 Ensemble.....	360 »	Lucien Oury, à Valen- ciennes	3 »
SOUSCRIPTIONS RECUEILLIES PAR <i>L'Aurore</i> :		Lucien Dalem, avocat à la Cour d'appel.....	5 »
L. Aboucaya.....	50 »	Otto Kuhn	5 »
Oualid fils	5 »	Un groupe d'ouvriers sculpteurs sur bois, « A l'auteur de <i>Travail</i> ».	4 »
Guillaume Leken, de Ver- viers	5 »	M. et Mme Salaün et leur ami Guessard.....	1 50
Deux admirateurs de Zola	10 »	V. H. B.	1 »
Mme Emile Lantz.....	50 »	« Au défenseur des hum- bles et des opprimés..	10 »
Maurice Herter.....	50 »	A. Béline	1 »
Wilhelm Scheyer, à Foks- chan.....	50 »	Wolff	» 50
E. et G. Bernheim, de Guéret, « A l'immortel auteur de <i>Vérité</i> » ..	20 »	Ouck	» 50
Eugène Stadler	10 »	Naphtal	» 50
Arbellier	5 »	Mauduit.....	» 50
Charles Sculler, à Thann	3 »	Zilberberg.....	» 50
A. Rouff	20 »	Blasberg.....	» 50
Michel Frenkel, docteur ès-sciences	5 »	Mlles Pacholsky	» 50
Un Tourangeau.....	3 »	E. Barbier	» 50
Versement du citoyen Coudert, pour le comité radical-socialiste, de Belleville.....	15 »	Ernest Henriot	» 50
Berthet, peintre décora- teur, à Bordeaux.....	1 »	Anatole Amey	» 50
Un groupe d'employés de la « Samar » admira- teurs de Zola	20 »	Louis Amey	» 25
Des amis réunis, Café du Commerce, place des Victoires	73 »	Frédéric Nicod.....	» 25
Ernest Herzog.....	20 »	Adolphe Lambelet.....	» 25
« Contre le dogme et le rêve, pour la science et la raison », Maurice Cohen	1 »	N. Pierre Surleau	» 25
Alexandre.....	5 »	Eugène Lambelet	» 25
I. Ernest.....	5 »	Emile Rigoulet.....	» 25
David Cohen.....	5 »	Georges Roy fils.....	» 25
Fernand Oury.....	3 »	Georges Doriot	» 25
		Albert Barbier.....	» 25
		Edm. Polut	» 25
		Emile Dorut	» 25
		Emile Jenné.....	» 25
		Henri Surleau	» 30
		Charles Vildebille.....	» 30
		Albert Ziégler	» 25
		Adolphe Ziégler	» 30
		Louis Truchot	» 25
		Alphonse Dinet	» 25
		Henry Hory	» 25
		Louis Jenné	» 25
		Pierre Laude fils.....	» 25
		Georges Jenné	» 25
		Jules Muller	» 25
		Emile Euvrard	» 25
		Léon Dépoutot.....	» 25

Paul Mazimann	» 25	<i>rore</i>	1 fr.
Emile Richard	» 25	Aron Benjamin, à Tours	3 »
Edouard Kiger	» 20	J. Petit	1 05
Jules Truchot	» 25	Falleur	» 50
Ed. Truchot	» 25	Un commis des ponts et	
Henri Kiger	» 25	chaussées, disciple du	
Mauhot-Mazimann	» 25	maître	1 »
Paul Tourot	» 25	Un admirateur de son cou-	
Emile Grosclaude	» 25	rage, à Nancy	5 »
Frédéric Greys	» 25	Adolphe Stern, à Crafova	3 75
Emile Bruot	» 25	Six admirateurs de Zola,	
Adolphe Carrey	» 25	à Septène	6 »
Tout	» 25	S. Bloch, voyageur de	
Edouard Tûche	» 25	commerce	2 »
Emile Surleau	» 25	A. Chabaud, artiste pein-	
Jules Renaud	» 25	tre, à Grovèson	1 »
Anonyme	1 »	Mignard, Dobin, Didier-	
Manouvrier	» 50	jean, Monnier, commis	
Lafarge	» 50	des Postes, à la recette	
« Hommage à Zola », 4		principale de la Seine.	2 75
gardiens de la paix de		Fargeas, garçon d'un res-	
l'avenue des Gobelins,		taurant de postiers, lec-	
dégoutés d'avoir à leur		teur de la <i>Libre Parole</i>	» 50
tête le caméléon Lépine.	2 »	Versé par M. Bourgeois,	
« Au prophète », Paul		pour un groupe d'ou-	
Lavergne, instituteur.	1 »	vriers bijoutiers	6 50
Hector Richer, à Ladon.	2 25	P. C. H. E. F., versé par	
Un lecteur assidu de <i>L'Au-</i>		<i>La Lanterne</i>	2 50

Total de la dix-huitième liste ... 1.810 15

Total des dix-huit premières listes : 44.400 fr. 15

Les abonnés au "BULLETIN OFFICIEL" dont l'abonnement expire à la date du 31 décembre 1902, sont instamment priés de nous en adresser sans retard le renouvellement afin d'éviter toute irrégularité dans le service.

Sauf avis contraire de leur part, nous leur ferons présenter du 5 au 10 janvier 1903, un reçu du montant de leur abonnement augmenté de ^a fr. 50 pour les frais de recouvrement.

Le secrétaire général-gérant : MATHIAS MORHARDT.